

ADMINISTRATION

48, rue de la République

ADRESSER LES MANDATS ET COMMUNICATIONS A L'ADMINISTRATEUR

ANNONCES

A LYON : AGENCE FOURNIER Rue Confort, 14

A PARIS : AGENCE HAVAS Place de la Bourse, 3

L'ÉCHO DE LYON

JOURNAL RÉPUBLICAIN QUOTIDIEN

RÉDACTION

48, rue de la République

LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS NE SONT PAS RENDUS

ABONNEMENTS

3 mois, 5 fr.; 6 mois, 10 fr.; Un an, 18 fr. AUTRES DÉPARTEMENTS 3 mois, 6 fr.; 6 mois, 12 fr.; Un an, 22 fr.

AUJOURD'HUI :

UNE SÉRIE D'ASSASSINATS. — L'affaire Baillet et Dutillieu devant la cour d'assises du Nord. — La condamnation.

A VILLEBANNE. — Drame de la Jalousie.

DANTON

De vieux sénateurs allant au Luxembourg ont vu des maçons tailler le modeste piédestal d'une nouvelle statue le long du boulevard Saint-Germain...

Et ils se sont demandés quel était cet autre revenant ? C'est Danton ! A ce nom qui, dans ces parages semble sonner l'épouvante...

La vie publique de Danton est de quatre années à peine, et c'est la vie de la France pendant ces quatre ans.

Songe-t-on que la Révolution a été l'œuvre gigantesque de quarante mois, et que la crise extrême causée par les complots de la Cour et par le sauvagement de l'émigration...

Danton personnifia l'apportement vertigineux, la fièvre implacable du patriotisme national, affolé d'indignation par les conspirations du Roi, des princes, des nobles et des prêtres...

C'est toute une génération se précipitant dans l'horrible mêlée de cette bataille sans quartier avec toutes les impétueuses qualités d'un jeune désespoir. Qu'elle y périsse, qu'elle disparaisse prématurément moissonnée par le fer...

Le tableau de la Révolution doit être vu dans son ensemble avec ses ombres, ses tons violents et ses brillantes apothéoses. Si l'on y supprime une figure, un nuage, un tourbillon de poussière, une vague sanglante, ce n'est plus la Révolution. On n'en est plus, Dieu merci, à accuser Danton d'avoir ordonné les massacres des prisons...

rent des colères vengeresses ; le torrent a fait des ruines, a fait des victimes, mais il a emporté au loin l'Europe féodale accourue au sac de la France. L'homme d'action par excellence, l'homme nécessaire qui se distingue par sa stature de Titan indomptable dans cette terrible genèse du monde nouveau, c'est Danton, Danton seul, après lui, s'éroule. Son rôle, pour avoir été le plus éphémère dans cette tempête d'éclairs et de prodiges, n'en est pas moins le plus grand. Ôtez les Barrère, ôtez Marat, ôtez Robespierre, l'enfantement n'est ni plus ni moins sanglant. Ôtez Danton, c'est un immense avortement.

Cent ans après, il m'est souverainement indifférent qu'il y ait laissé la vie. La Révolution, à ce moment, n'avait plus besoin de lui, et qui sait ? peut-être en eût-il embarrassé la marche par la trop grande place qu'il lui faisait pour se mouvoir. Les hasards de la destinée ont leur logique. L'homme le plus utile devient souvent le plus encombrant et parfois le plus funeste parce que la mort ne l'a pas cueilli à propos.

On a érigé d'orgueilleuses colonnes d'airain aux combattants de Juillet et aux vainqueurs d'Austerlitz ;

On a écrit l'épopée de la Grande-Armée sur un arc-de-triomphe sans pareil.

Les portes monumentales ne sont point défilées aux fastes de la monarchie absolue.

N'est-ce pas une étrange chose que la France moderne ait attendu cent ans pour faire l'honneur d'une statue au plus héroïque de ses ancêtres, à celui qui incarne dans sa chair, dans ses os, dans son âme le verbe révolutionnaire ? Et se serait-elle sentie impuissante peut-être à couler en métal les grands démesurés de ces temps et de ces hommes ?

La statue de Danton, dans un modeste carrefour de la rive gauche, c'est chef pour la nation qui envahit naïgère en Amérique. La « Liberté éclairant le monde ».

Evidemment ce n'est pas là le monument définitif de la Révolution. Elle s'était choisie le Panthéon ; on le lui a repris et rendu tout à tour. Mais Danton eût été seul capable de concevoir un temple digne d'elle et qu'aucune réaction ne lui eût disputé ; quelque Colysée, quelque Capitole colossal, plus majestueux et d'un rayonnement plus lointain que tout ce que la main des hommes a su élever jusqu'ici entre la terre et le ciel. Seulement, il nous aurait dit : « Le temps n'est pas encore venu ; ce monument, nous le bâtissons quand la victoire aura restitué à la France ses frontières de la Révolution. »

NOS DÉPÊCHES

PAR SERVICE SPÉCIAL

INFORMATIONS POLITIQUES

LES DÉCORATIONS DU 14 JUILLET

Le conseil de l'Ordre de la Légion d'honneur s'est réuni hier pour examiner le projet de décret portant les promotions et les nominations dans l'Ordre de la Légion d'honneur à l'occasion du 14 juillet.

DINER PRÉSIDENTIEL

A l'occasion de la revue du 14 juillet, le président du conseil, ministre de la guerre, et Mme de Freycinet, donneront, le lundi 13 juillet, un grand dîner auquel assisteront les présidents des deux Chambres et les ministres de la marine, les membres du conseil supérieur de la guerre et tous les officiers généraux présents à Paris.

Le dîner sera suivi d'une réception militaire. C'est faire d'avance son deuil du budget.

LES VACANCES DES CHAMBRES

Un grand nombre de députés insistent pour que les Chambres se séparent le 25 juillet et que la session extraordinaire ne commence que dans la deuxième quinzaine d'octobre.

L'ÉLECTION DU HAUT-RHIN

La candidature pour l'élection sénatoriale du Haut-Rhin est remportée par M. Fréry, décédé, a été remplacé au général de division Japy, actuellement à la retraite, qui a accepté.

LA PÊCHE FRANÇAISE A TERRE-NEUVE

Malgré les pronostics défavorables, la pêche française à Terre-Neuve a obtenu, cette année, des résultats meilleurs qu'en 1890. Le revenu a été de 686,233 francs. En 1890, il n'avait été que de 329,095 francs.

LE CONSEIL DES MINISTRES

Les ministres se sont réunis, ce matin, à l'Élysée, sous la présidence de M. Carnot. N'assistaient pas au conseil MM. de Freycinet, qui visite les forêts de la Meuse, Bourgeois et Fallières, fortement atteints de Paris, et Jules Roche, retenu à la Chambre.

LES TARIFS DE CHEMINS DE FER

M. Yves Guyot, ministre des travaux publics, a fait savoir que dans l'entrevue qu'il a eue hier matin avec les représentants des compagnies de chemins de fer, l'accord s'est établi sur le dégrèvement de 20 0/0 des billets d'aller et retour, sur les tarifs communs pour les colis au-dessus de 40 kilos et sur divers autres points de détail signalés par le comité consultatif.

VIANDES ÉTRANGÈRES

M. Develle a ensuite entretenu ses collègues de la question des droits de douane à établir sur les pores et la viande de porc de provenance étrangère. Il a prié M. Constans, ministre de l'intérieur, de recueillir, à ce sujet, l'avis du comité consultatif d'hygiène. M. Develle a d'ailleurs annoncé aux collègues que les Américains avaient pris des mesures spéciales en ce qui concerne l'exportation des viandes de porc, un service d'inspection a été établi au départ à Chicago.

Les Aérostats militaires

La commission civile aéronautique vient de préparer, pour la présenter au ministre de la guerre, une étude des règles du droit international étendu à l'aérostation militaire afin que le gouvernement provoque entre les différentes puissances, une convention spéciale à ce sujet. Il s'agit de savoir, aujourd'hui que les ballons sont appelés à jouer un grand rôle à la guerre, aussi bien en rase campagne que dans les forteresses, quelle serait, en cas de mobilisation, la situation des aérostats. Serient-ils, oui ou non, considérés comme espions ? Des conditions exigées pour être considérés comme belligérants et non comme espions, les plus importantes sont : l'organisation officielle antérieure à la déclaration de guerre et le port d'un uniforme fourni par l'administration militaire et décrit dans la loi d'organisation.

Il est donc de toute nécessité de s'occuper dès maintenant de la constitution d'un corps d'aérostats militaires qui appartiendrait à l'armée territoriale et d'ajouter au droit international de guerre un chapitre les concernant. Toutes les puissances ont intérêt à prendre une décision permettant de reconnaître à ces utiles auxiliaires la qualité de belligérants. M. Janssen, membre de l'Institut, a condensé les diverses idées émises au cours des séances tenues par la commission et écrit, pour M. de Freycinet, un mémoire relatif à la création d'aérostats territoriaux dépendant du ministère de la guerre et portant

un costume distinct. Ce mémoire comporte également un intéressant travail de M. Labrousse sur le même sujet.

Autour du Parlement

Le Budget de 1892

Paris, 7 juillet. M. de Freycinet vient d'écrire au président de la commission du budget pour demander une majoration de 5 millions pour le crédit de la guerre en 1892. Cette augmentation s'appliquerait tout entière au chapitre de l'indemnité de viande pour les troupes et doit être, sans doute, la conséquence de l'application du nouveau tarif des douanes.

D'autre part, M. Barbey doit demander une majoration de 4 ou 5 millions, pour le crédit des constructions navales en 1892, les travaux étant poussés avec la plus grande activité. Enfin M. Etienne demande 2 millions pour les dépenses du Dahomey et du Soudan qui n'ont pas été comprises dans le budget de 1892.

Les Bureaux de Placement

La commission des bureaux de placement a décidé aujourd'hui, à l'unanimité, qu'il y avait lieu de supprimer les bureaux de placements tels qu'ils étaient institués par le décret de 1892. La commission examinera les divers systèmes proposés pour remplacer les bureaux actuels.

Interpellations

On annonce que M. Dumay interpellera sur la condamnation annoncée contre Lafargue et Culinage ; on annonce également qu'un député de la droite souleverait un incident à propos de la prochaine inauguration de la statue de Danton.

CHAMBRE

Paris, 7 juillet.

AVANT LA SÉANCE

Les députés et les journalistes se montrent très satisfaits de l'ardeur avec laquelle la Chambre poursuit la discussion des tarifs des douanes, il est maintenant à peu près certain que la Chambre se séparera entre le 20 et le 25 juillet. La commission des douanes n'ayant plus le temps, avec les deux séances par jour, d'étudier tous les amendements présentés, on croit que la séance du matin sera supprimée même à partir de demain.

SÉANCE DU MATIN

La séance est ouverte à 9 heures sous la présidence de M. Floquet.

Le Tarif général des Douanes

La Chambre continue la suite de la discussion du tarif général des douanes et adopte sans débat les articles suivants :

Papiers et cartons en cellulose, livres en langue française, livres en langues étrangères ou mortes, albums et journaux. M. Montaut, sur les gravures, estampes, lithographies, chromolithographies, photographies, etc., dit qu'il n'y a aucun inconvénient à augmenter les droits sur la chromolithographie. M. Pierre Legrand, rapporteur, répond que ces chiffres donnent complète satisfaction à tous les intérêts. Il y a un accord complet entre la commission et le gouvernement sur tous ces chiffres.

M. Montaut retire son amendement et le tarif est adopté.

La Chambre adopte également les tarifs sur les imprimés de tous genres autres que ceux ci-dessous :

Cartes géographiques et marines, musique gravée ou imprimée, contrefaçons en librairie, cartes à jouer, tuyaux et conduits en papier bitumé.

Droits sur les Peaux

La Chambre passe à la section des peaux et pelleteries ouvrées.

Le Rapporteur demande le renvoi à la commission des numéros concernant l'horlogerie, l'étude n'en étant pas terminée.

L'ajournement est prononcé. La Chambre passe aux machines mécaniques dont les tarifs sont adoptés.

Les droits sur les peaux croûtonnées sont adoptés après modifications ainsi que les suivants :

Cuir factice, les semelles, les tiges de bottes, les bottes et bottines, les souliers, brides pour sabots, gants, articles de sellerie, courroies et cordes en cuir, malles en bois ou en carton recouvertes en cuir, maroquinerie, pelleteries préparées ou en morceaux, cousues, pelleteries ouvrées ou confectionnées.

MÉTAUX ET MACHINES

La Chambre passe à la section des ouvrages en métaux et adopte les droits suivants :

Orfèvrerie or, argent platine ; la monnaie en or, argent, cuivre ; les ouvrages dorés ou argentés ; la bijouterie fausse ; les machines à carder, à nettoyer, à tisser ; pour les métiers à tulle, le droit est réduit à 5 fr.

Les chiffres proposés par la commission sur les machines à fabriquer le papier sont adoptés, malgré l'opposition de M. Le Gavrian, qui voudrait porter le droit à 10 fr.

Les droits sur les machines à imprimer et machines agricoles sont adoptés. M. Dislère, commissaire du gouvernement, combat les droits proposés par la commission sur les machines à coudre.

Les droits demandés par le gouvernement sont adoptés.

Les droits sur les machines électriques et les machines-outils sont adoptés.

LES INSTRUMENTS DE MUSIQUE

La Chambre passe à la discussion du tarif des instruments de musique.

Les pianos, orgues d'église, orgues de Barbarie, harpes à manivelle, serinettes, vielles, bagues, violons, violas d'amour, violoncelles, contrebasses, guitares, flageolets, hautbois, clarinettes, etc., etc., sont adoptés.

LA CLAIRURE DE SOIE

La Chambre revient à l'examen des droits sur les fils de bourre de soie, qui avaient été réservés.

Les tarifs sur les fils de bourre de soie, les fils de soie, les fils de bourrette, sont adoptés et la Chambre passe aux ouvrages en matières diverses, dont les tarifs sont adoptés.

La suite de la discussion est renvoyée à 2 heures.

La séance est levée à 11 h. 1/4.

SÉANCE DU SOIR

La séance est ouverte à 2 heures sous la présidence de M. Floquet.

La Chambre adopte un crédit de 723.000 francs pour faire face aux dépenses de l'établissement des communications télégraphiques internationales.

Sur la demande du ministre des finances, la Chambre décide qu'elle tiendra séance vendredi prochain, à 2 heures, pour la discussion des quatre contributions directes ; elle reprend la discussion du tarif des douanes et revient aux raisins secs qui avaient été réservés.

M. Jamais explique que la commission accepte le droit de douane de 15 francs par 100 kilos et le droit de fabrication de 3 francs pour répondre au vœu exprimé par la Chambre sur l'amendement Millerand.

M. Peytral combat ces propositions. Il estime qu'en adoptant l'amendement Millerand, tendant à l'abrogation de l'article 7 de la loi du 26 juillet 1890, la Chambre a tranché d'une façon définitive le principe du droit de fabrication.

M. Jamais déclare que le renvoi de l'amendement Lecour à la commission du budget impliquait, d'après les réserves faites à la tribune, l'ajournement de toute solution relative aux droits sur les raisins secs.

LES RAISINS SECS

Il est procédé au scrutin sur la proposition de la commission tendant à ajouter à la proposition Millerand, déjà votée et ainsi conçue : « L'article 7 de la loi 1890 est adopté », ces mots : « Le droit de fabrication est fixé à 3 francs ».

Par 352 voix contre 170, la proposition de la commission des douanes est adoptée.

M. Casimir-Périer, président de la commission du budget, dit que la commission du budget, qui avait été saisie de l'amendement Lecour, estime qu'il n'y a pas lieu de statuer en ce moment sur la proposition de dégrèvement. La question doit être examinée conjointement avec la loi de finances et non avec le tarif des douanes. Le bon ordre des travaux de la Chambre motive cette résolution. (Très bien ! Très bien !)

M. Lecour dit qu'il ne s'agit pas seulement d'une question fiscale, mais d'une question sociale sur laquelle il importe d'avoir au moins la déclaration du gouvernement. Beaucoup de membres ont voté des droits qu'ils considéraient cependant comme très élevés, avec l'espoir d'obtenir un dégrèvement si justement réclamé par les contribuables, dégrèvement de 1.800.000 francs à peine, qui profiterait uniquement aux petits ménages.

M. Pallain, directeur général des douanes, dit que l'amendement tendrait à faire aux raisins secs un régime privilégié.

M. Rouvier, ministre des finances dit qu'on ne peut faire entrer la question du tarif des boissons dans la discussion du régime des douanes.

M. Lecour dit qu'il aurait satisfaction s'il obtenait une déclaration du gouvernement.

La Chambre décide que la discussion de l'amendement Lecour reste ajournée comme le demandait la commission du budget, qui reste saisi de l'amendement.

M. Viette développe un amendement tendant à ce que la taxe de douane concurre des droits d'entrée de 150 kilos à raisins secs, soit accordée à toute famille qui justifierait qu'elle emploie le raisin sec à la fabrication de sa boisson, la vigne n'aura rien à craindre de cette concurrence.

Le amendement général des douanes dit que l'amendement est impraticable. Il vote d'abord ce principe que les droits de douane sont pour tout le monde et pour tous les produits.

M. Dumay appuie l'amendement Viette. Beaucoup d'ouvriers tout en ayant du vin chez eux, sont obligés de boire de la piquette pour ne pas être malades, tout le monde est donc in-pessé à ce qu'ils puissent acheter la piquette à bon marché ; il ne faut pas augmenter la boisson du pauvre.

M. Emile Jaisin, rapporteur, dit qu'un résumé le consommateur ne profitera pas dans les proportions qu'on avance de la réduction du droit, dans beaucoup de régions c'est l'épicier qui fabrique la boisson et qui la vend ensuite au consommateur, la partie la plus lourde des charges c'est le droit d'octroi qu'on ne peut faire disparaître, la commission demande de ne pas donner une prime aux vins artificiels au détriment des vins naturels.

M. Armand Desprez dit qu'on a établi à Paris un octroi sur les raisins secs aussi bien pour les petites quantités que pour les grandes.

M. Rouvier, ministre des finances, confirme les déclarations du directeur général des douanes qui s'opposent à l'adoption de l'amendement Viette.

Il est matériellement impossible de l'appliquer et il amènerait tout un ensemble de fraudes, la Chambre a toujours un moyen de se prononcer, si elle se craint en ce qui concerne les droits proposés sur certains articles de consommation, c'est de ne pas voter ces droits.

L'amendement Viette est repoussé par 315 voix, contre 182 voix.

M. Philippon développe un amendement tendant à fixer le droit à 15 et 40 francs.

Actuellement le paysan qui veut faire sa piquette paye un droit de douane de 6 fr. Si on vote les propositions de la commission, le paysan paiera 15 francs pour un produit valant 35 francs ; c'est absolument excessif. L'orateur supplie la Chambre de se contenter du droit de 40 fr. au tarif minimum.

M. Jaisin, rapporteur, répond que la taxe proposée par la commission est inférieure à ce qu'elle devrait être, par rapport

Feuilleton de l'ÉCHO DE LYON du 8 Juillet (64)

Le Forçat Colonel

Fortuné DU BOISGOBEY

PREMIÈRE PARTIE

Quand il fut guéri et qu'on le ramena au bagne, il marcha d'un pas ferme, car il était sûr de sa vengeance. Son entrée dans la salle fut accueillie par un murmure sympathique. Son aventure avait fait du bruit et il avait déjà des admirateurs.

Il retrouva les deux Piémontais et L'excellent lui, cette fois, s'empressèrent de l'accueillir. Ils devinèrent en lui un maître. Le rusé Caretti entrevoyait même déjà que Coignard pourrait être un jour bien autrement précieux que le lâche et stupide Darius, qui dormait délaissé dans un coin de la salle.

On avait prévu le convalescent qu'on lui accordait trois jours de repos avant de le faire, de l'accoupler et de l'envoyer à la fatigue. Il était donc libre de se coucher, de s'asseoir ou de se promener. Les gardiens surveillaient nonchalamment la salle. Parmi les condamnés, la plupart travaillaient à des ouvrages en pâte ou en noix de coco ; quelques-

uns, réunis à l'extrémité du tollard, paraissaient causer entre eux.

Coignard reconnut, au milieu d'un groupe, son compagnon d'hôpital, s'approcha et vit avec surprise qu'on jouait aux dés. La partie était silencieuse, mais les figures contractées des joueurs indiquaient assez que l'enjeu était intéressant. Les dés, grossièrement fabriqués avec des morceaux d'os, roulaient sans bruit sur un banc pu' on avait recouvert d'une casaque pour amortir le son.

Au moment où Coignard arrivait, un jeune homme venait d'amener le nombre 3, et il était devenu tout pâle.

— A moi ! dit un forçat dont le bonnet vert indiquait une condamnation à perpétuité, je n'ai plus grande chance de perdre, et c'est dommage, car j'aurais volontiers pris l'affaire.

Il jeta les dés et il y eut un murmure d'étonnement. Ils jouaient le point de 2.

— Tiens ! dit le joueur, j'ai parlé trop vite. N'ait plus peur, blanc-bec, continue-t-il en regardant le jeune forçat, te voilà exempté de la corvée.

Coignard regardait cette scène sans la comprendre et se demandait ce que pouvaient risquer des misérables qui ne possédaient rien au monde. Le condamné au bonnet vert lui toucha le bras et lui dit tranquillement :

— Sais-tu ce que nous jouons ? — Non. — Tu ne devines pas ? — Non. — Eh bien ! nous jouons à qui tuera Darius, et c'est toi qui viens de perdre ! Dans trois jours il sera mort !

XLIV La Vengeance

Une grave question pour Coignard, c'était de savoir quel compagnon de chaîne on allait lui donner. Si, par un raffinement de sévérité, le commissaire le faisait accoupler de nouveau avec Darius, la situation devenait dangereuse ! En effet, l'arrêté de mort prononcé contre le dénonciateur pouvait être exécuté sans que le forçat attaché avec lui se trouvât compromis. D'ailleurs Coignard n'était pas assez maître de lui-même pour contenir sa colère en se retrouvant à côté du traître. Son lâche ennemi avait eu l'impudence de venir lui parler le jour de sa rentrée dans la salle, et l'ex-grenadier avait en beaucoup de peine à s'empêcher de lui sautoir à la gorge pour l'étrangler.

Il se rappelaient bien avoir entendu dire à son voisin d'hôpital que la récompense de la délation avait été pour Darius la promesse d'être exempté de la double chaîne et de l'accouplement, mais il craignait que le commissaire ne revînt sur sa décision. Alors même d'ailleurs qu'une bonne chance le débarrasserait de Darius, l'incertitude sur le compagnon que le hasard allait lui donner n'en était pas moins cruelle. De ce compagnon forcé allait dépendre sa liberté et sa vie, car, décidé comme il l'était à s'évader encore, il pouvait rencontrer dans l'homme enchaîné avec lui un espion aussi bien qu'un complice. L'œil ou secouru, l'alternative était sérieuse et son sort tenait à la volonté d'un inconnu.

Aussi, l'émotion de Coignard fut vive quand, le soir du troisième jour, le commissaire entra dans la salle, suivi de son cortège ordinaire. Le haut personnage parcourut les rangs des forçats respectueusement alignés sur son passage. Il eut pour chacun un mot d'encouragement ou de blâme et on voyait que la connaissance du personnel de la chiourme lui était très familière.

Une individualité aussi tranchée que celle de Coignard ne pouvait passer inaperçue, et quand le commissaire arriva devant le forçat à peine remis du rigoureux châtiment qu'il venait de subir, il s'arrêta court et le regarda avec attention.

Coignard ne baissa pas les yeux.

— C'est bon ! dit le redoutable fonctionnaire avec une sorte de brusquerie bienveillante, je sais que tu n'as peur de rien, pas même de moi, mais tu joues un mauvais jeu en cherchant à l'évader ; tu ferais mieux de mériter un diminution de peine par ta bonne conduite. C'est un conseil que je te donne. Suis-le et tu t'en trouveras bien, car j'aurai l'œil sur toi.

Coignard s'inclina sans répondre. Il attendait avec anxiété la décision relative à son accouplement.

— Tu vas être ferré à nouveau, continua le commissaire, mais tu auras un autre compagnon de chaîne.

Coignard ne put retenir un mouvement de joie.

— Accouplez-le avec le 6915, reprit le chef. Va maintenant et tâche de faire bon ménage avec celui-là.

Un forçat sortit des rangs à l'ordre du commissaire, et l'ex-grenadier vit avec

une surprise mêlée d'inquiétude qu'il allait être rivi à l'italien Saffieri.

L'opération eut lieu immédiatement dans la cour du ferrage, et une nouvelle existence commença pour Coignard. Assurément il gagnait au change et, quoi qu'il connût fort peu le Piémontais auquel on l'enchaînait, il le préférait de beaucoup à l'inconnu scélérat qui l'avait trahi. Il résolut, du reste, d'être prudent et de ne livrer ses secrets qu'à bon escient. Il était probable qu'il aurait tout le temps d'étudier le caractère de son compagnon avant de songer à fuir, car l'éloignement de son frère le privait de toutes ressources et de tout secours extérieur. Coignard ne pouvait plus compter que sur lui-même, et des mois, des années peut-être devaient s'écouler sans qu'il retrouvât une occasion de s'échapper.

Cette perspective ne le décourageait pas, et il résolut même de profiter du temps qu'il passerait encore au bagne pour préparer sa future évasion, de telle sorte qu'elle ne pût manquer de réussir. A défaut du concours de son frère, il comptait sur l'aide de ses camarades d'infortune, et il chercha à se faire des amis dans la chiourme.

Lorsque, pour la première fois, il descendit à la fatigue, accompagné avec Saffieri, il recueillit au passage plus d'un coup d'œil d'encouragement et plus d'un mot flatteur. Il sentait qu'il exerçait déjà sur ces natures grossières une influence qu'il ne lui était pas donné de sentir, et il commença par l'établir sur son compagnon.

Dans le groupe de bandits que Darius avait commandés autrefois et dont Car-

retti avait fini par devenir le chef réel, Saffieri n'occupait qu'un rang très subalterne, et ses relations avec le grenadier de la Convention en l'an II s'étaient bornées à quelques mots échangés au cabaret du Cœur-Saignant ou dans le salon de la baronne de Ravenstein. Moins fin et moins corrompu que son compatriote Carretti, il était encore capable d'amitié et de dévouement. Déserteur de l'armée piémontaise, il avait gardé de son ancien métier de soldat une grande considération pour les braves, et, à ce titre, Coignard lui était sympathique. De plus, comme tous les Italiens, il avait une disposition naturelle à s'incliner devant les supériorités sociales, et l'ancien officier de l'armée royale en Bretagne n'eut pas de peine à obtenir le respect de Saffieri qui n'avait jamais dépassé le grade de caporal.

Dès la première heure de conversation, Coignard aperçut que le Piémontais s'était complètement séparé de son ancien chef Darius dont il méprisait la trahison, et cette découverte lui donna confiance dans son nouveau compagnon de chaîne. Pour achever sa conquête, il s'informa de tout ce qui pouvait l'intéresser et lui promit hardiment sa protection. Saffieri n'avait plus que six années de bagne à faire. L'excellent et Carretti devait sortir à peu près en même temps à Paris, et il comptait bien retrouver à Paris ses anciens complices pour entreprendre ensemble quelques opérations aussi illicites que lucratives.

(A suivre.)

au droit sur le vin, car avec 400 kilos de raisin sec, on peut faire trois hectolitres de vin.

Les chiffres proposés par la commission et le gouvernement, c'est-à-dire 25 francs et 15 francs sont mis aux voix et adoptés par 327 voix contre 206 sur 533 votants.

M. Raynal rappelle que la Chambre a voté les droits sur les vins de raisins secs. L'orateur demande quel sera le régime appliqué aux vins de liqueurs.

Le rapporteur répond que les vins de liqueurs rentrent dans la catégorie des vins naturels. (Très bien ! Très bien !)

M. Raynal se déclare satisfait.

OUVRAGES EN MÉTAL

La Chambre passe à la suite de l'examen des droits sur les ouvrages en métal.

Les droits sur les chaudières à vapeur, chaudières semi-tubulaires, élément de chaudières, chaudières à vapeur découvertes, appareils à sucre, appareils frigorifiques ; plaques et rubans de cardes en fil de fer, dents de rots en fer, rots, ferrures et peignes à tisser sont adoptés.

M. Le Gavrian propose une nouvelle classification des pièces détachées en fonte et en fer. Cette nouvelle rédaction a pour but d'empêcher qu'on n'introduise, comme pièces en fonte moulée, des pièces ayant reçu un travail d'alésage ou de tour.

M. Dislière, commissaire du gouvernement, estime que la rédaction de M. Le Gavrian donnerait lieu à des difficultés.

M. Le Gavrian n'insiste pas et le droit est adopté.

Sont adoptés les tarifs sur les ressorts en acier forgé pour carrosserie, les coussinets, robinets, pièces détachées en deux ou plusieurs métaux, induits de machines, outils emmanchés ou non, caractères d'imprimerie.

M. Deloncle a propos des clichés avec ou sans dessins, demande une exemption. Il s'agit des clichés de journaux illustrés échangés entre divers pays. La France les exporte plus qu'elle n'en reçoit.

L'exemption est votée. Les droits sur les planches et coins gravés, les toiles métalliques, les grillages en fer ou en acier, aiguilles à coudre, aiguilles façonnées, broches à tricoter, épingle, hameçons, plumes en métal, poteries, articles de poterie, ouvrages en fonte émaillée et émaillés, objets bruts, en fonte malléable, en fer et acier coulé ; ouvrage en fer, ferronnerie, constructions métalliques en fer ou en acier, etc., petits ouvrages non dénommés en fer ou acier sont adoptés.

Le commissaire du gouvernement maintient ses chiffres sur les ferrures de voitures, qui sont de 45 fr. et de 10 fr., au lieu des chiffres proposés par la commission, 25 fr. et 46 fr.

Le rapporteur maintient les chiffres de la commission, qui sont adoptés.

M. de Douville-Maillefeu, sur la serrurerie, propose d'ajouter à l'énumération de la commission les mots : « Sans aucune partie en cuivre ou laiton » à un numéro bis portant même les objets avec partie de cuivre ou laiton, ou tout cuivre ou tout laiton, 25 fr. et 20 fr.

M. le Ministre du commerce accepte l'amendement.

Le rapporteur l'accepte également. Le numéro 559, ainsi modifié, et le numéro 559 bis sont adoptés.

La Chambre adopte les droits sur les ancres, câbles et chaînes ; buses et ressorts pour toilettes, clous forgés à mécanique et à main, clous à ferrer les chevaux, pointes en fil de fer ou d'acier, vis, pitons, gonds, etc., etc.

La suite de la discussion du tarif des douanes est renvoyée à jeudi matin. Séance demain. La séance est levée à 6 h. 5.

SÉNAT

LA SÉANCE

Paris, 7 juillet.

La séance est ouverte à 2 heures 5, sous la présidence de M. Le Royer.

La Statue de Danton

L'ordre du jour appelle la discussion de l'interpellation Wallon sur l'inauguration à Paris de la statue de Danton annoncée pour le 14 juillet.

M. Wallon proteste contre l'érection de cette statue à Paris. Il s'attache à démontrer la participation de Danton aux massacres de septembre. Toutefois il reconnaît que Danton fut un grand patriote.

M. Dide répond qu'il trouve singulière la théorie de M. Wallon sur les statues. Il montre que Danton ne participa pas aux massacres et dit que quand il y a à Paris un monument expiatoire élevé à celui qui appela l'étranger, on ne doit pas marchander une statue à Danton.

M. de Larenty. — Respectez la victime ! C'est abominable ! M. Dide. — J'espère bien que le gouvernement n'aura que des paroles cordiales pour la mémoire de Danton. (Applaudissements.)

MM. Tezenas et Lefèvre viennent défendre Danton.

M. Constans dit que Danton a fait de grandes et nobles choses et qu'il est honneur, lui, de lui voir élever une statue. D'ailleurs, le conseil municipal a décidé, en 1887, l'érection d'une statue à Danton. Cette décision a été approuvée par le ministre précédent, elle sera donc exécutée.

Après une réplique de M. Wallon, l'ordre du jour par et simple est voté à mains levées.

Le Travail des Femmes et des Enfants

La séance est suspendue et reprise pour la discussion du projet sur le travail des femmes et des enfants dans les manufactures.

M. Jules Simon prononce un discours en faveur de la limitation de la durée du travail des femmes.

Cette limitation est adoptée par 133 voix contre 110.

La suite de la discussion est renvoyée à jeudi.

La séance est levée à 5 heures 45.

L'AFFAIRE TURPIN

Paris, 7 juillet.

On sait que l'affaire Turpin-Turpin et consorts revendra devant la cour d'appel les 9, 10 et 11 juillet.

Il est probable que deux nouveaux témoins seront entendus relativement au prévenu Feuvrier.

L'un de ces témoins, une dame, l'ancienne institutrice des enfants de M. de Maupas, apporterait la preuve que Feuvrier aurait agi de bonne foi en travaillant pour le

compte de Tripone à recopier certains plans provenant du ministère de la guerre.

En même temps, la cour pourrait bien apprendre qu'en 1890 Feuvrier, toujours pour Tripone, aurait accompli quelques travaux dont l'exécution était si grave, qu'il aurait préféré quitter le service de son neveu plutôt que d'exécuter ses ordres.

Etant donné que Tripone et Feuvrier sont pourchassés par des faits qui se sont passés en 1888 et qui ont trait aux inventions de M. Turpin seulement, on se demande quelles peuvent être les choses que le neveu voulait faire dessiner par l'oncle en 1890, et si elles ne proviennent pas d'autres incursions de Tripone dans le domaine des documents secrets.

Le mémoire de Feuvrier à l'audience jettera peut-être de la lumière sur cette petite complication.

La Grève de la Compagnie d'Orléans

Paris, 7 juillet.

Dans la réunion qu'ils ont tenue, hier soir, à l'Alcazar, de la rue d'Italie sur la convocation de leur chambre syndicale, environ 500 employés de la compagnie d'Orléans, ont voté la cessation immédiate du travail dans les ateliers de la section d'Orléans.

Le matin, à l'ouverture des ateliers, c'est à peine si on a relevé 200 absences sur un personnel comprenant 4,500 ouvriers environ et encore ces absences portent exclusivement sur des apprentis et de jeunes ouvriers.

A neuf heures, le syndicat a tenu une nouvelle réunion à laquelle assistaient 300 personnes environ, le comité a décidé de prendre les mesures nécessaires pour soutenir les grévistes. Un appel sera fait aux employés des autres compagnies.

Les grévistes demandent la suppression du travail aux pièces, la réintégration des employés révoqués, le commissionnement de tous les agents après un ou deux ans de service.

Les faits qui ont motivé la grève, sont les suivants : un ouvrier ayant injurié gravement un contre-maître en plein atelier, avait été révoqué. Cependant, la compagnie lui offrit de rentrer à condition qu'il ferait des excuses à son supérieur. Il s'y est refusé. Un autre ouvrier a été renvoyé à la suite de voies de fait auxquelles il se serait livré envers un camarade. La compagnie l'a réplacé, néanmoins, dans un autre service, mais il refusa d'accepter ses nouvelles fonctions.

Le syndicat auquel appartiennent ces deux ouvriers exige leur réintégration immédiate dans les postes qu'ils occupaient précédemment.

Telle est l'unique cause de l'agitation actuelle, agitation qui, d'ailleurs, nous le répétons, est extrêmement restreinte, puisqu'elle s'est manifestée dans les ateliers d'Ivry et que l'immense majorité des ouvriers y est restée étrangère.

ARMÉE ET MARINE

La ville de Chaumont, quartier général de la 13^e division du 7^e corps, se met sur les rangs pour obtenir le quartier général du 20^e corps.

Dans ce cas, cette nouvelle région militaire se recrutera sur une population de douze cent mille habitants appartenant à l'arrondissement de Chaumont-sur-Seine, à détacher du 8^e corps ; à la Haute-Marne, à détacher du 7^e corps ; aux départements de l'Aube et des Vosges, et aux arrondissements de Troyes, Langres et Commercy, qui seraient élevés au 6^e corps.

En arrière, la 6^e région serait reportée jusqu'à Paris, et elle prendrait les réserves et les territoriaux qui forment aujourd'hui le 7^e corps. Ils y seraient remplacés par des Lyonnais et des Bourguignons.

Notre frontière des Alpes est visitée, ces jours-ci, par un groupe nombreux d'officiers français de l'Ecole de guerre.

Au cours de leur tournée, ils ont rencontré un groupe d'officiers italiens qui se sont empressés de venir au devant d'eux.

Les officiers italiens ont fait apporter du vin d'Asi et de Nebioli, et l'on a bu à la santé des deux armées, française et italienne.

En se séparant, les deux groupes ont pris l'engagement de se rencontrer le lendemain du côté du mont Genève, et nos officiers de l'Ecole de guerre ont offert aux officiers italiens le vin clair de l'Argentine et les fins crus de Champagne. Les mêmes toasts se sont renouvelés.

Une circulaire du ministre de la marine, en date du 7 juillet 1891, fait connaître que le chiffre des jeunes soldats de la classe de 1890 demandés pour les régiments d'infanterie de marine est de 250 hommes pour chacun de ces régiments, et de 600 hommes pour les régiments d'artillerie de marine.

Obsèques du Prince Dolgoroukoff

Paris, 7 juillet.

Ce matin, ont été célébrées à l'église de la rue Daru, les obsèques du prince Wladimir Dolgoroukoff.

Les honneurs militaires ont été rendus au défunt par un régiment d'infanterie composé de fractions des 45^e et 47^e de ligne, par un escadron de la garde républicaine et une section d'artillerie.

Les troupes étaient placées sous le commandement du général d'Arras.

Le baron de Morenheim entouré de tous les membres de l'ambassade et les hautes personnalités de la colonie russe à Paris, assistait en uniforme à cette cérémonie, à laquelle le président de la République, les ministres de la guerre et de la marine s'étaient fait représenter.

A deux heures, un fourgon a transporté le corps du prince Dolgoroukoff à la gare du Nord d'où il a été dirigé sur Saint-Petersbourg pour y être inhumé.

Série d'Assassinats

AFFAIRE BAILLET-DUTILLEUL

Douai, 7 juillet.

L'audience de ce matin a été consacrée à la fin des dépositions des témoins.

Une seule déposition est intéressante, c'est celle de M^{lle} Amidro, nièce du curé.

Déposition de M^{lle} Amidro

Elle affirme qu'après s'être levée pour aller chercher de l'argent, elle ne s'est pas recouchée, craignant les entreprises de l'incriminé qui, dit-elle, à la manière dont elle lui avait répondu, c'est-à-dire honnêtement, était cru autorisé à lui faire une proposition.

Elle explique son attitude par la conviction qu'elle était qu'au moindre cri s'en serait fait elle.

J'ai été saisie, dit-elle, en effet, quand, me réveillant, j'ai vu un milieu de ma chambre, éclairé par la lune dont les rayons pénétraient par la fenêtre à moitié cachée par des branches de lilas, un jeune homme robuste d'apparence ; moi sentant seule dans la chambre de mon oncle, j'ai voulu avoir l'air d'avoir du sang-froid.

Quand il s'est décidé à partir, il voulait à toute force me faire recoucher.

Je ne veux pas, disait-il, que vous me reconnaissiez.

N'ayez pas peur, lui ai-je dit, je ne vous dénoncerai pas.

Comprenez, mesieurs, moi je ne voulais qu'une chose, c'est qu'il s'en aille.

M^{lle} Amidro croit bien, mais sans pouvoir l'affirmer, que le jeune homme qui s'est introduit chez elle, n'est autre que celui qui, un mois auparavant, s'était présenté au presbytère sous prétexte de faire dire une messe pour l'âme de sa mère.

Baillet. — Si c'était moi je le dirais. Le procureur général. — Oui ou non ; l'homme qui est venu chez vous en juillet, est-il le même que celui qui a assassiné votre oncle ?

Le Témoin. — Pour moi, je dirais plutôt oui ; j'ai de graves soupçons.

Réquisitoire et Défense

Dans un très beau réquisitoire, l'avocat général a réclaté énergiquement la peine de mort pour les deux accusés.

M^l Lagnier, défenseur de Baillet, après avoir demandé l'abolition de la peine de mort, a retracé la vie de son client, qui s'est passée tout entière dans des maisons de correction ou des maisons centrales. Il a terminé en demandant des circonstances atténuantes.

M^e d'Hooghe, du barreau de Paris, défenseur de Dutilleul, a nié la participation de son client aux deux crimes qui lui sont reprochés ; pour lui, Dutilleul est un voleur, mais non un assassin.

Quand les plaidoiries sont terminées, Baillet se lève et dit : « Je remercie la société ; le crime me fait honte et je demande l'échafaud. »

LA CONDAMNATION

A 5 heures 1/2, le président donne lecture des questions posées au jury, qui se retire pour délibérer.

Sur un verdict affirmatif pour Baillet, avec circonstances atténuantes seulement pour Dutilleul, la cour condamne :

Baillet à la peine de mort. Dutilleul aux travaux forcés à perpétuité.

L'exécution de Baillet aura lieu à Douai.

Dépêches Diverses

UN LIVRE DE BOULANGER

Paris, 7 juillet.

Il a déjà été annoncé plusieurs fois que le général Boulanger ferait paraître un volume.

Ce livre paraîtra demain. Il est intitulé : Réflexions, Pensées et Maximes.

C'est un recueil de 300 pages, dans lequel le général philosophe sur la politique, sur ses inconvénients et ses charmes, sur la littérature et même sur l'amour.

Ce livre est précédé d'une préface assez longue dans laquelle le général Boulanger s'explique sur le but et la portée de son œuvre assez inattendue.

NOS ARTISTES AU BRÉSIL

Paris, 7 juillet.

Le ministre du Brésil, à Paris, M. le docteur Gabriel de Piza, vient de recevoir mission de rechercher en France quelques artistes considérables qui consentiraient à s'expatrier comme professeurs des beaux-arts à l'Ecole nationale de Rio.

Les démarches du diplomate brésilien visent surtout en ce moment des spécialistes en gravure sur métal et sur pierres, en architecture et en science archéologique.

Les offres ont afflué, mais la légation ne veut accepter que des sommités de premier rang et sa tâche, circonscrite dans cette sphère, ne laisse pas que d'offrir de grandes difficultés.

LE NIAGARA

Buffalo, 7 juillet.

M. François Delevanti, natif de Paris, est passé ici se dirigeant vers les chutes du Niagara, où il prendra ses dispositions pour franchir la grande cataracte le 21 juillet, jour du 27^e anniversaire de sa naissance. M. Delevanti dit qu'il est venu en Amérique dans le seul dessein de traverser les chutes du Niagara. Et bien qu'il avoue ne les avoir jamais vues, il affirme toute la confiance qu'il a en son entreprise ; il traversera les chutes avec une caisse de caoutchouc en forme de tonneau renfermant une provision de gaz oxygène.

L'ASSASSINAT DU PRÉFET BARRÈME

LE POLICIER SOUFFRAIN

Paris, 7 juillet.

Je vous adresse la suite de l'acte d'accusation formulé par le *Matin* contre le policier Souffrain dans l'affaire Barrème, en faisant du reste toutes les réserves possibles sur cette accusation qui n'est encore appuyée sur aucune preuve formelle.

Le *Matin* a continué son enquête et soutient que, d'après les déclarations de M^{me} Souffrain, son ex-mari pouvait très bien porter, le jour de l'assassinat de M. Barrème, un chapeau rond et un ulster ; et il avait même l'habitude de voyager avec ce vêtement, qui donnait à l'assassin l'air d'un bookmaker.

Souffrain, dit le *Matin*, se déguisait plusieurs fois par jour et son quartier général était le gare Saint-Lazare. Il connaissait toutes les gares de la ligne de l'Orléans et était initié à la marche de tous les trains. Or, l'assassin du préfet de l'Eure, en demandant un billet d'aller et retour pour Mantes par le train que prenait toujours le préfet pour rentrer à Evreux, non seulement savait que le pont de Bezons, où il avait prêté médité de jeter le cadavre de sa victime, était à claire-voie, mais il n'ignorait pas ce détail que, descendant à Mantes, gare des grandes lignes, il pourrait reprendre bientôt un train s'arrêtant seulement à la petite station de Mantes et qu'il y pourrait monter à contre-voie. Il ne sera pas difficile d'établir que Souffrain avait l'habitude de procéder de la sorte quand il voyageait en chemin de fer.

Enfin, pour en revenir au fameux manchecier marqué d'un Y, nous constatons que ce fait vraiment étrange, qu'au moment du crime, Souffrain avait deux maîtresses dont le nom commençait par cette lettre de l'alphabet et que son appartement lui-même était loué, rue Manuel, sous le nom d'une troisième personne, M^{lle} V... qui a passé aussi pour être une des nombreuses maîtresses.

L'enquête à laquelle nous nous sommes livrés sur les antécédents de Souffrain, et qui n'est pas cependant terminée, nous a déjà révélé à sa charge d'autres faits absolument extraordinaires.

Des enfants de moins de dix ans ont été attribués à cet individu ; une plainte nouvelle vient d'être déposée contre lui par M. le baron de C... dont le nom est connu.

Nous parlerons nous peu de cette affaire, en publiant des documents authentiques.

Nous montrerons que nous n'avons rien exagéré en indiquant Souffrain comme riche, moyennant finances, des faux témoins pour les affaires de divorce. C'est une famille Gir... aurait à se plaindre également des agissements de la bande Souffrain.

ÉTRANGER

Accident sur mer

Londres, 7 juillet.

Une dépêche de Gravesend au *Lloyd* annonce que le vapeur *Kinloch*, de Glasgow, provenant de Zohu, a débarqué une partie de l'équipage du vapeur *Dunholme*, de Westharlepool, allant à Rio-Janeiro. Le *Kinloch* a abordé le *Dunholme* hier matin, à deux heures trente, à trois milles au nord de Douvres.

Le *Dunholme* a coulé en dix minutes. Dix-sept hommes de son équipage manquent.

Un Drame à Bruenn

Vienne, 7 juillet.

On annonce la mort d'un fils unique du baron Becezy, gouverneur du Crédit foncier autrichien et intendant général des théâtres impériaux.

Le malheureux, qui faisait son service comme lieutenant de réserve au régiment de dragons stationné à Bruenn, est tombé mort, foudroyé par la décharge d'un revolver qu'il tenait à la main.

D'après les uns, la mort serait accidentelle et due à une imprudence dans le maniement de l'arme ; d'autres supposent un suicide, le jeune homme devant passer prochainement un examen et ayant plusieurs fois exprimé ses craintes au sujet de l'issue de cette épreuve.

Luther devenu prophète

Magdebourg, 6 juillet.

Il est toujours amusant d'enregistrer les procès religieux en Prusse.

Un organe socialiste de Saefteld avait consacré à Luther une étude assez peu sympathique, dont la conclusion était que ce moine avait fait du charlatanisme comme les autres prêtres, quel que fût leur culte. Le consistoire s'étant de ses outrages au fondateur de la confession protestante et assigna le journal dans la personne de son directeur devant le tribunal régional. Celui-ci a infligé au journal 150 marks (187 fr. 50) d'amende.

D'autres journaux qui, point socialistes, ceux-là avaient précédemment aussi déjà tourné Luther en ridicule, ont été plus heureux, on les a généralement acquittés.

Exécutions à l'Électricité

Singsing, 7 juillet.

James Sloem, un des quatre assassins condamnés à mort, a été exécuté ce matin par l'électricité dans sa prison. Sloem a affronté la mort avec calme. Le fonctionnement de l'appareil étant bien réglé, Sloem expira instantanément, sans souffrance apparente.

Smiler, Wood et Jugo ont été exécutés immédiatement après lui, par le même procédé.

Les fonctionnaires de la prison, les experts scientifiques et les témoins spécialement appelés étaient seuls présents.

Le Japonais Jugo a été exécuté le dernier. On craignait qu'il essayât de résister, ce qui est arrivé, en effet. Le malheureux s'est débattu, essayant d'échapper à son sort mais il a été rapidement maîtrisé. Il est mort comme ses devanciers.

Tous sont morts au premier contact du courant électrique, il n'a été permis à aucun témoin de cette exécution de sortir de la prison jusqu'à ce que l'autopsie ait été faite.

GUILLAUME EN ANGLETERRE

Londres, 7 juillet.

La population anglaise continue à faire un accueil très froid à Guillaume II.

Les personnes qui se sont rendues à Port-Victoria comme à Windsor ont été frappées de la réserve de la foule, qui s'est montrée presque glaciale.

A Port-Victoria, il y avait fort peu de monde. Pour le moins roide, il y en avait en cent fois davantage ; aucune déception ; point de drapaux ; tout était officiel.

Aucune acclamation, pas de vivats, pas de cris.

A Windsor, les hommages de la foule sont allés plutôt vers la princesse de Galles, qui était venue en voiture avec l'impératrice d'Allemagne ; c'était absolument mesquin.

Quelques hôtels étaient bien pavés, mais ils avaient l'honneur d'avoir été retenus par la domesticité des souverains allemands et leur suite.

Un fait assez singulier s'est produit lorsque les princes anglais sont montés à bord du *Hohenzollern* ; l'empereur d'Allemagne les a embrassés à l'Allemande, c'est-à-dire sur les deux joues et avec une certaine douceur. Quand est arrivé le tour du duc d'Edimbourg, second fils de la reine Victoria, Guillaume II s'est contenté de lui serrer la main et avec une attitude quelque peu hautaine.

LA TUBERCULOSE

Paris, 7 juillet.

Voici de nouveaux renseignements sur l'émouvante communication faite hier à l'Académie des sciences par le docteur Lannelongue au sujet de sa nouvelle méthode de traitement de la tuberculose par le chlorure de zinc.

Le docteur Lannelongue a exposé les résultats qu'il a obtenus en un mois environ et, comme preuves à l'appui, il a présenté deux jeunes sujets et montré les parties de leur corps, naguère empoisonnées par le bacille, aujourd'hui saines et pleines de vie et de mouvement.

Une jeune fille de quatorze ans a fait voir son coude droit, qui était atteint d'une tumeur blanche, endolori et immobilisé ; ce membre est maintenant aussi sain et aussi délié que le bras gauche.

Il en est de même du genou d'un petit garçon de cinq ans, qui gambade joyeusement.

Les études de M. le docteur Lannelongue, après avoir porté sur les animaux, se sont étendues à l'homme avec un succès complet.

Le célèbre chirurgien s'est attaqué à toutes les manifestations de la redoutable maladie à tous ses périodes.

Il désire que son traitement soit contrôlé par tous les médecins ; sa méthode est si simple, qu'elle est à la portée du plus modestes praticien. Le chlorure de zinc produit la transformation des tissus morbides au point où il parvient et dans la région la plus étendue. En quelques heures, sur les tissus altérés se porte un afflux énorme de nouveaux éléments anatomiques, qu'il s'agisse du pommou ou du foie, etc. Et cette action est aussi vive sur l'homme que sur les animaux.

On a pu juger de risé à l'Académie des sciences, de la richesse de l'ancien tissu en acides et en éléments. Les vieux éléments une fois disparus, les jeunes cellules sont plus riches et se forment sans cesse. Dès le lendemain de la formation du nouveau tissu, le prioste est intéressé au travail de réparation. Les diverses parties atteintes reprennent leur forme et leur souplesse.

Le traitement a porté sur vingt-trois malades affectés aux articulations ; ils sont guéris.

On a traité deux tuberculeux pulmonaires : les malades se trouvent en voie de guérison, bien qu'ils n'aient subi l'action du chlorure de zinc que depuis un mois. La ténacité à la réparation se manifeste et s'accroît toujours.

Le docteur Lannelongue divise les maladies qu'il a traitées en trois groupes. Sur douze cas de tuberculose suppurante et ouverte, deux sujets atteints au genou marchent et courent ; les fonctions sont complètes. Les autres, traités depuis le 4 juin, commencent à marcher.

Les malades atteints de tuberculose thoracique ont rapidement quitté l'hôpital.

Deux tumeurs blanches du genou ont entièrement disparu. Les autres, traités depuis le 20 juin, sont en voie de guérison.

Il en est de même de plusieurs autres cas de tuberculose ouverte traités depuis la fin de mai.

La guérison est-elle définitive ? Le docteur Lannelongue répond à cette question en déclarant que les jeunes malades atteints au genou se livrent à leurs occupations ordinaires et que leurs organes ont repris leur forme et leurs fonctions complètes.

Les bacilles ont-ils complètement disparu ? Le savant praticien dit que, depuis deux mois, aucun d'eux n'a donné signe de vie. La transformation du tissu est totale ; et cet état est incompatible avec la présence du bacille qui paraît mort.

Le bacille persiste-t-il ? est-il confiné dans quelque région ? Dans ce cas, il est devenu inoffensif ;

réducteur du budget administratif a été certainement victime d'une distraction passagère, il avait l'intention d'écrire « fondrières, ravins, ou marais ».

Mais on la farce est bonne, c'est lorsque le même rédacteur parle de l'arrosage public et de l'entretien des promenades.

Il arrive quelquefois — ces choses là arrivent — que par les grosses chaleurs et lorsque les fontaines publiques ne sont pas tarées, l'administration veut bien donner des ordres pour humecter légèrement les pavés, mais voyez comment c'est bizarre, l'on a remarqué que ces ordres coïncident toujours avec les présages d'une pluie future.

Fait-il beau ? on n'ose pas.

Va-t-il pleuvoir ? on déchaîne toutes les cataractes.

Voilà pour l'arrosage. Que penser ensuite de l'entretien des promenades, quelles promenades ? Où sont-elles ?

Lorsqu'un vionnois veut faire une promenade, il prend le train ou le sort de la ville, à Vienne on ne se promène pas.

A moins que la municipalité désigne sous le nom de promenades les terrains de manœuvre de l'infanterie et de la cavalerie, nous ne voyons pas nettement où l'on pourrait trouver à Vienne une promenade, qui soit une vraie promenade.

Il est vrai que l'administration a fait planter quelques arbres dans le courant de l'année 1888, et ces arbres, comme ceux qui sont plantés sur le boulevard de la République, sont entièrement négligés, dépressés ou ressemblent à des manches à balais.

Les employés de la voirie doivent-ils être rendus responsables de cet état de choses ? Non, mais de deux choses l'une, ou les crédits sont suffisants, et le service est mal fait, ou ils ne le sont pas — comme c'est le cas — et l'on doit les augmenter, en opérant certaines économies que nous désignerons ultérieurement.

Entre Bohémiens et Français

Rixe sanglante près Roanne. — Deux Français blessés grièvement par des roumains.

(DE NOTRE CORRESPONDANT SPÉCIAL.)

Roanne, 7 juillet.

Depuis huit jours, plusieurs voitures appartenant à des nomades tures, hongrois et roumains, sont installées à trois kilomètres de Roanne, sur la route de Charlieu, près le pont d'Aiguilly, sur la Loire, fabricants de paniers.

Hier, vers 3 heures de l'après-midi, deux de ces nomades roumains entrèrent au café Creuzeville, situé à 100 mètres du pont, et après avoir bu une bouteille et sur le refus de Mme Creuzeville de leur en servir une deuxième, ils jetèrent par la fenêtre les verres et menacèrent Mme Creuzeville qui se trouvait seule avec sa nièce.

Mme Creuzeville sortit aussitôt sur la route et appela les ouvriers de M. Duron, qui chargeaient des tonneaux de pierres.

Les nomades Dumas Antoine, 52 ans, demeurant à Roanne, et Accary Jean, 31 ans, accoururent à son appel et, ayant passé les deux roumains dehors, ils en vinrent aux coups ; c'est alors que ces derniers s'armant de la petite serpe dont ils se servent pour faire leurs paniers, en portèrent un violent coup à Dumas sur le côté gauche et deux coups à Accary, l'un sans gravité au bras droit et l'autre, le plus grave, faisant une longue blessure qui va du sein droit jusqu'au bas de la poitrine, sans cependant avoir touché aucun organe sérieux l'arme ayant dévié sur une côte.

Des soins ont été donnés aussitôt aux deux blessés pendant que les six autres ouvriers se sauvaient, craignant d'être frappés à leur tour.

Quant aux deux Roumains, ils se jetèrent dans la Loire, qu'ils traversèrent à la nage et disparurent.

Le parquet de Roanne, prévenu aussitôt, a envoyé la gendarmerie au pont d'Aiguilly ; quatre de ces nomades ont été arrêtés et amenés à Roanne.

Ils ont été confrontés avec les blessés qui avaient été conduits à l'hospice ; après la confrontation, ils ont été remis en liberté, n'étant pas les coupables.

Toutes les brigades de Roanne, de Charlieu et Perreux sont sur pied, et tout fait espérer que les deux coupables, dont le signalement a été donné, ne tarderont pas à être punis.

Quant aux blessés, que nous avons visités ce matin, leur état est satisfaisant que possible, et tout fait croire qu'après un mois de repos, ils pourront reprendre leur travail.

Régates Mâconnaises

C'est dimanche prochain, 12 courant, qu'aura lieu sur le bassin nord de la Saône, les grandes régates internationales organisées par notre société mâconnaise.

Elles seront splendides, si on doit en juger par le grand nombre des engagements déjà parvenus.

La musique du 134^e, l'Harmonie de Mâcon, l'Union chorale et la Société des trompes de chasse, prêteront leur gracieux concours. Un groupe de 50 joueurs de Givors, viendra releasser encore l'éclat de cette fête nautique.

Le soir, à 8 h. 1/2, un concert et bal champêtre aura lieu sur la promenade du quai Sud, avec les concours de l'Harmonie.

Depuis quelques jours, on peut voir exposés dans les vitrines de M. Perret, bijoutier, les prix en espèces et objets d'art qui seront décernés aux vainqueurs.

Le conseil d'administration des régates vient de mettre en vente des cartes de famille au prix de 5 francs et des cartes personnelles à 2 francs qui donneront droit d'entrée aux courses pendant la journée.

NOS ÉCHOS

La dépression signalée hier s'est transportée sur la mer du Nord.

Aujourd'hui à Lyon : hauteur barométrique à 4 heures du soir, 762 mm.

Températures extrêmes : à l'ombre minimum + 16,5 maximum + 27,0 ; à l'air libre, minimum + 15,5 maximum, 26,0.

Probable : Quelques pluies.

Aujourd'hui mercredi, 8 juillet, à 8 heures du soir, séance publique du conseil municipal, à l'Hôtel de Ville.

nommé à l'état-major du gouvernement militaire de Lyon.

Dans sa dernière séance, le conseil municipal de Vienne a accepté la candidature de M. Cabannes pour la direction du théâtre pendant l'année 1891-92.

M. Cabannes qui dirige actuellement le théâtre de Charbonnières, se promet de rénover entièrement la scène.

On annonce le prochain mariage du comte de Chabannes de La Palice avec M^{lle} de Tournon, fille du comte et de la comtesse de Tournon-Simiane.

On sait qu'un aieul du comte de Chabannes de La Palice fut gouverneur de Lyon et la malheureuse victime de la fameuse chanson sur M. de La Palice, quoique un des officiers les plus braves de la France.

M. de Tournon habite le château de Tournon, près Villefranche, et était commandant des mobiles du Rhône, au siège de Belfort.

Voici les recettes comparatives de la compagnie lyonnaise de tramways et de chemins de fer pour le deuxième trimestre des années 1890 et 1891.

2^e trimestre de 1890. — Avril, 5,897 f. 45 ; mai, 9,334 f. 85 ; juin, 12,474 f. 35. — Total trimestriel : 27,806 f.

2^e trimestre de 1891. — Avril, 18,579 f. 50 ; mai, 21,890 f. 50 ; juin, 24,450 f. — Total trimestriel, 64,920 f. 05

Soit une augmentation de 37,121 fr. 40 pour l'année 1891.

Le Cercle de l'Aviron de Lyon qui a eu dimanche aux régates de la Caille, les honneurs de la journée, puisque sur 6 courses ses équipés arrivaient cinq fois premières et une fois seconde, avait convié dimanche ses nombreux membres honoraires à visiter la nouvelle installation du garage. A cet effet, rien n'avait été négligé, des trophées de drapeaux tricolores et de nombreux petits pavillons aux couleurs variées flottaient au gré des vents, faisant le plus charmant effet ; dans un petit salon bleu très coquet, étaient installés les objets d'art gagnés aux Régates Internationales et au Championnat de France.

Le soir, sur la terrasse, un banquet réunissait plus de 60 convives.

On a particulièrement fêté un jeune équipier qui, pour la première fois, prenait part à une course nautique et qui, sans la première équipe à 4 seniors, gagnait le vase de Sèvres offert par le Président de la République.

Le Cercle de l'Aviron a trois équipes engagées dimanche aux grandes Régates Internationales de Mâcon. Elles vont avoir à se mesurer avec les meilleures équipes de Paris. Tous nos souhaits les accompagnent.

4^e Concours national de Tir à Lyon

Les fêtes sont en pleine voie d'organisation ; les sociétés patriotiques de gymnastique et de musique se sont, avec empressement, mises à la disposition du concours national de tir et tout fait prévoir que les fêtes prévues auront le plus grand éclat.

Le samedi, 11 juillet, premier jour du concours : fête à Bellecour, avec l'orchestre de la ville sous la direction de M. Alexandre Luigini. Cette fête qui sera une réelle attraction comprendra l'audition du Gloria Victis, le canon nécessaire à l'exécution de la grande partition de cette magistrale cantate a été demandé à l'autorité militaire et tonnera ce jour à Bellecour.

La partie de chants sera brillamment tenue par M^{mes} Cottet-Mathieu et Bonnard.

Les sociétés musicales : Fanfare lyonnaise, Harmonie du Rhône, Harmonie lyonnaise, Union Chorale, Harmonie Gauloise, Union Gauloise prêteront leurs concours pour l'exécution du programme qui est à l'impression.

Le dimanche, 12 juillet, fête au Grand-Camp : 44 sociétés de gymnastique et de musique participeront à cette fête qui sera précédée d'un défilé partant de Bellecour.

La Société des courses a, avec la plus grande amabilité, mis tout son matériel des tribunes et son champ de courses à la disposition des organisateurs de cette fête. Le public trouvera donc en tout, au Grand-Camp, tout le confort désirable.

Le prix des places sera des plus réduits et dans ces conditions il est certain qu'il y aura affluence de spectateurs pour applaudir nos braves gymnastes qui exécuteront principalement des mouvements d'ensemble. La cadence sera marquée par des « allegro » dont la partition a été spécialement écrite pour les exercices.

La répétition générale a eu lieu dimanche passé et a produit le meilleur effet.

D'autres fêtes sont également en préparation.

Conseil Municipal

SÉANCE DU 7 JUILLET

La séance est ouverte à 8 heures 45, sous la présidence de M. Gaillon.

La question des eaux

M. Berney demande à l'administration où en est la question des eaux.

M. Deholo, adjoint, répond que le dossier a été, il y a plus d'un an, transmis au conseil d'hygiène de Paris. Depuis, on est resté sans nouvelles.

Pourtant, à la fin d'avril dernier, l'administration s'est enquis de l'état de la question. Elle a écrit à M. Monod, directeur du service d'hygiène, lui demandant si ce conseil avait pris une décision.

Ne recevant aucune réponse, elle s'est adressée au Préfet. Le Préfet a appelé l'attention du ministre de l'intérieur sur cette question, et le ministre a écrit à M. Monod pour le prier d'examiner le dossier et faire connaître sa décision la plus vite possible.

M. Deholo demande au conseil de voter une délibération demandant au ministre de faire tous ses efforts pour hâter la solution d'une affaire qui a trop longtemps traîné.

L'autorise, s'il y a lieu, à déléguer un de ses membres à Paris, pour faire toutes démarches utiles près des ministères compétents ;

L'invite en outre à lui rapporter une réponse dans le plus court délai possible ; Décide que cette décision sera transmise à M. le préfet du Rhône, avec prière de la faire parvenir au gouvernement.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

L'approvisionnement des places fortes

On sait qu'en vertu d'une loi votée le 27 mai 1891 par la Chambre, mais non encore adoptée par le Sénat, les places fortes, et Lyon est de ce nombre, doivent constituer un approvisionnement en grains et en farines, et supporter les frais d'entretien de ces approvisionnements.

Les dépenses, de ce fait, s'élèveraient, pour Lyon, à 45,000 fr. par an, d'après les estimations du ministre de la guerre.

M. Augagneur, au nom de la commission des finances, ne pense pas que la ville doive payer ces dépenses. L'approvisionnement en question est constitué non pour la défense de la ville de Lyon, mais en vue de la défense du pays entier, et la ville ne doit pas payer l'entretien de ce stock, qu'elle ne paye l'entretien des forts.

Il pense que le Conseil doit protester contre la décision de la Chambre, et demander que les dépenses de cette nature soient mises, non à la charge des villes, mais bien à celle de l'Etat, car elles intéressent la défense du pays entier, et non celle de telle ou telle place forte.

Cette proposition est adoptée.

Tramway de St-Genis-Laval

M. le Maire propose de renvoyer à la commission du contentieux une demande de prolongement, jusqu'à St-Genis-Laval, du tramway de Lyon à Oullins, car les droits de la ville dans cette affaire sont lésés.

Cette proposition est adoptée.

La dérivation du Rhône

M. Augagneur donne lecture d'un rapport relatif à la dérivation du Rhône à Jonage et au projet d'utilisation des forces motrices du Rhône, proposition présentée par le Syndicat lyonnais des forces motrices du Rhône.

L'orateur appuie la proposition qui rendra de grands services à la population ouvrière, car la société pourra livrer à domicile et à bas prix jusqu'à un dixième de cheval vapeur la force motrice. Il donne lecture des clauses et conditions du cahier des charges et demande au conseil d'émettre un avis favorable.

M. Guyot trouve exagéré le prix de 720 fr. par an, pour un cheval vapeur et puisque le conseil est appelé à donner son avis, il peut user de son droit en demandant au ministre des travaux publics, d'obliger les concessionnaires à baisser les prix qu'ils seront appelés à percevoir.

Ce vœu est adopté.

LA RUE GROLÉE

Sur la proposition de M. Augagneur, le conseil fixe à 21,936 fr. le montant des honoraires dus à l'architecte pour ses travaux, lors de l'expropriation de la rue Grolée.

Il repousse un crédit de 200,000 fr. demandé pour les hommes d'affaires occupés à ces travaux, et invite l'administration à fournir une note détaillée des sommes qui sont dues à ces agents.

M. Bessières demande ensuite au conseil d'émettre un avis favorable aux demandes de bourses formulées par plusieurs jeunes gens admis aux écoles des Arts et Métiers et Polytechnique.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 10 heures 15.

Ce soir, à 9 heures, séance publique.

DRAME DE LA JALOUSIE

Un drame, qui n'aura fort heureusement pas de conséquences graves pour la victime s'est déroulé, hier matin, à 11 heures, chemin Germain, 39, à Villeurbanne, à la sortie des employés de la manufacture des cuivres de Lyon, tenue par MM. Girodon, Montet et Co.

L'un des ouvriers, M. Joseph Poncerry, âgé de 31 ans, demeurant rue de la Villette, 90, a été frappé d'un coup de couteau par son ancienne maîtresse, la fille Jeanne Schmelz, âgée de 21 ans, passementière, rue de Verdun, 239.

Jeanne Schmelz accuse Poncerry de l'avoir rendu mère et de l'avoir ensuite indignement abandonnée. C'est pour se venger de lui qu'elle est venue armée d'un couteau l'attendre à la sortie des ateliers.

Poncerry, atteint au bras gauche, réussit cependant à désarmer la jeune fille, laquelle fut conduite aussitôt au commissariat de police de Villeurbanne.

Quant au blessé, après avoir reçu des soins à la Pharmacie populaire, rue Paul-Bert, 113, il a pu regagner son domicile.

Sa blessure n'est pas très grave et le docteur qui le soigne pense qu'il en sera quitte pour une incapacité de travail d'une dizaine de jours.

Jeanne Schmelz sera présentée aujourd'hui même au petit parquet.

DEUX AVENTURIÈRES

La police de sûreté a procédé hier à l'arrestation de deux aventurières se faisant appeler Mercédès et Juana et se disant tour à tour élèves à la Maternité de Lyon, ou compagnes des toréadors des Arènes lyonnaises.

Il est même probable qu'il ne se fût jamais plaint, si une dame veuve Blain, lingère, rue Mercière, 72, n'avait dénoncé les deux aventurières comme étant les auteurs d'un vol de linge d'une valeur de 60 francs environ, commis à son préjudice, dans une chambre qu'elle habitait chez la dame Fayolle, lingère de garnis, rue Mercière, 31.

Arrêtées aussitôt, les filles Maria Desportes et Marie Berthaud ont été écrouées à la disposition du procureur de la République.

Rixe au Cimetière de la Guillotière

Une rixe assez grave s'est produite hier, à 10 heures et demie du matin, aux abords du cimetière de la Guillotière.

Un sieur Weidellit, contre-maître de la verrerie Dupuis, à Epinae, était venu à Lyon pour assister aux funérailles de son oncle. Comme il sortait du cimetière, il fut pris à parti par un groupe d'ouvriers, et reçut quelques horions dans la bagarre.

Il est même probable que sans l'intervention des gardiens de la paix du poste des Calattes, Weidellit eût passé un vilain moment.

On nous assure qu'il s'agit de représailles exercées par des vétérans grévistes qui auraient été houspillés, il y a quelque temps, à Epinae, où ils s'étaient rendus pour se rendre compte du fonctionnement de la nouvelle usine récemment installée dans cette ville par M. Dupuis, ainsi que des conditions acceptées par les ouvriers qui y travaillent.

Chronique Locale

Le Calendrier. — Mercredi 8 juillet, 1891 jour de Pâques.

Lune : nouvelle, le 6 ; premier quartier, le 14.

Soileil : lever, à 4 h. 07 ; coucher, 8 h. 02.

Denier des Ecoles. — Le conseil d'administration du Denier des Ecoles invite les membres de la Société à assister aux funérailles de M. Ville, taineur, dégraisseur, 34, rue Tapin, qui auront lieu jeudi, 9 courant, à 9 heures 3/4.

Vogue annuelle d'Oullins. — Réunion des jeunes gens désirant faire partie de la vogue, mercredi 8 courant, à 8 heures du soir, café Frut, Grande-Rue, 131.

Les concerts des classes 1890-91, y sont spécialement invités.

Concerts-Bellecour. — La fête artistique d'hier annoncée avec le concours de M^{me} Cottet-Mathieu, a encore dû être renvoyée à ce soir mercredi, toujours à cause de la pluie, avec le même programme et les mêmes artistes.

M^{me} Cottet-Mathieu chantera dans les deux parties.

Les suicides d'hier. — Hier, à 7 heures du matin, un individu inconnu, paraissant âgé de trente ans environ, s'est jeté dans la Saône du haut du pont Monton.

Des mariniers, témoins du fait, se sont aussitôt portés au secours du malheureux, mais ils n'ont pu atteindre le corps, qui a été très rapidement emporté par le courant.

Un individu suicidé, accompli dans les mêmes circonstances, a eu lieu, à deux heures de l'après-midi, à la Mulatière.

Un individu assez bien mis, s'est jeté dans la Saône du haut du pont du chemin de fer.

Deux courageux citoyens se sont aussitôt portés à son secours, mais ils n'ont pu retrouver le corps, qui avait disparu sous les eaux.

Une désespérée. — Une pauvre vieille femme de 71 ans, la veuve J., a tenté de se noyer, hier matin, à 6 heures, en se jetant dans le lac de la Tête-d'Or.

Un journalier de la rue de la Pyramide, 32, M. Fournery, témoin de cet acte de désespoir, a aussitôt retiré la malheureuse avec l'aide des gardiens de la paix et l'a conduite à son domicile pour lui faire changer de vêtements.

Interrogée par le commissaire de police des Brotteaux, la veuve J., a déclaré qu'elle avait voulu se suicider pour échapper aux persécutions de ses voisins.

Une enquête est ouverte.

Ignoble personnage. — M. Arnaud, commissaire de police du quartier Saint-Pothin, a fait écrouer, hier, un sieur Gabriel F., âgé de 66 ans, chapelier, rue Moléris, 30.

Cet individu est inculpé d'attentats à la pudeur sur une fillette de 10 ans 1/2, qu'il attirait dans son logement pour abuser d'elle.

Rixe dans un comptoir. — Une rixe a éclaté hier soir, à 8 heures, dans un comptoir situé au n° 121 de la rue Pierre-Corneille.

Plusieurs consommateurs s'étant pris de querelle, le patron, M. Claudius Sezaret, qui voulait s'interposer entre eux, se fut la tête un coup de bouteille.

Après avoir subi un pansement à l'Hôtel-Dieu, Sezaret a été reconduit chez lui dans une voiture de place.

Mésaventure conjugale. — Hier soir, à 7 heures, une querelle entre deux époux avait provoqué un nombreux rassemblement dans le quartier de l'Archevêché et de la place du Change.

M. X., premier coupeur chez un grand tailleur de notre ville, avait rencontré sa femme, qu'il croyait dans sa famille, à vingt heures de Lyon. La prenant violemment par le bras, il l'accabla d'injures et lui enjoignit de le suivre pour réintégrer le domicile conjugal.

Ces « Dragées » peuvent être employées en toute sécurité, car elles font l'estomac et remplacent avantageusement le vin de quinquina.

Ainsi donc, n'hésitez pas à faire usage de ces Dragées à base de valériane de zinc et d'extract alcoolique de quinquina jaune titré des RR. P^p. Frémontiers.

Vente en gros : Boissier et Fournier, rue de la Poulillerie, 6, à Lyon.

Détail : Dans toutes les bonnes pharmacies.

Pilules Suisses! Le médicament le plus populaire de France

Dernière Heure

PAR SERVICE SPÉCIAL

TRAITÉ ANGLO-ITALIEN

Londres, 5 juillet.

À la Chambre des Communes, répondant à la première question qui lui est adressée, sir J. Ferguson a annoncé que des communications ont été échangées de temps à autre, entre les gouvernements anglais et français, au sujet des questions relatives au maintien du statu quo dans la Méditerranée, mais qu'il ne convient pas de soumettre ces communications à une discussion publique.

M. Labouchère a demandé alors s'il devait comprendre que le gouvernement français était en possession de l'entente de l'Angleterre avec l'Italie ; sir J. Ferguson s'est empressé d'ajouter que M. Labouchère ne devait pas comprendre plus qu'il n'en avait dit.

LA FRANCE ET LE DANEMARK

Copenhague, 7 juillet.

Le roi de Danemark vient de conférer à M. Charles Thomson, ancien ministre de France à Copenhague, les insignes de grand-croix du Danébrog. Le roi a tenu à lui en remettre lui-même les insignes. Il l'a invité à dîner pour mercredi prochain.

M. PARNELL BATTU

Cardow, 7 juillet.

M. Parnell montait ce soir l'escalier du Palais de Justice lorsqu'un individu inconnu lui donna un coup de pied au derrière.

Cet incident a produit une certaine émotion dans la ville, où règne une grande effervescence à cause de l'élection législative qui a eu lieu aujourd'hui, en remplacement du nationaliste, décédé.

GUILLAUME II EN ANGLETERRE

Une Panique à Windsor

Windsor, 7 juillet.

Pendant le dîner qui a été donné au château et auquel assistaient l'empereur et les autres personnages royaux, un des tuteurs de conduite a été dans la salle à manger.

Une grande émotion s'en est suivie, mais grâce à la prompt intervention des pompiers, l'inondation de la salle a été promptement conjurée.

LA TRIPLÉ-ALLIANCE

Paris, 7 juillet.

Le Courrier du Soir annonce que le chancelier allemand Caprivi va se rendre incognito à Londres pour régler avec lord Salisbury et M. de Rudini, venu également mystérieusement, certaines conditions de l'accession partielle de l'Angleterre à la Triple-Alliance.

SUSPENSION D'UN MAIRE

Nîmes, 7 juillet.

Le maire de Mons, canton d'Alais, vient d'être révoqué de ses fonctions pour avoir fait établir une délibération du Conseil municipal, concernant des dépenses de soutien de famille, sans avoir au préalable convoqué le Conseil municipal.

LA LOTERIE DE BESSÈGES

Nîmes, 7 juillet.

Le parquet, dans ses perquisitions a saisi plusieurs lettres et documents, aux domiciles de certaines personnes impliquées dans l'affaire des malversations de la loterie de Bessèges.

Le secrétaire-trésorier de la commission de répartition des fonds a été longuement interrogé à la mairie.

arrondissement, sont invités à adresser leurs procès-verbaux et leurs programmes à la mairie, rue d'Anglais, 2, avant le 10 juillet courant, dernier délai.

TRIBUNE DES COMITÉS

Union des républicains progressistes du 5^e arrondissement. — Assemblée générale, demain jeudi, 9 juillet 1891, à 8 heures précises du soir, brasserie Marité, 44, quai Jaffr (Vaise).

Ordre du jour : Rapport de la commission électorale ; Discussion du programme ; Audition des candidats ; Vote définitif sur le candidat ; Questions diverses.

Les membres du comité sont priés de se munir de la carte d'adhésion sera rigoureusement exigée à l'entrée et devra être présentée au moment du vote sur le candidat au conseil général.

COMMUNICATIONS DIVERSES

III^e régiment territorial d'infanterie (période du 30 mai 1891). — La commission d'organisation du banquet, prie tous les adhérents de bien vouloir assister à la réunion générale qui aura lieu le jeudi, 9 courant, à 8 h. 1/2 précises, café des Deux-Mondes, 17, r. Puits-Gaillot.

TRIBUNE OUVRIÈRE

Confesseurs-pâtisseries. — Le local de la BSE société de secours mutuels des confiseurs-pâtisseries, qui était anciennement place Bellecour, 8, est transférée actuellement rue Boissière, 3, près la place Bellecour et la rue Victor-Hugo.

Garcoux boulangers. — A partir de vendredi, le bureau de placement et

ETAT-CIVIL DE LYON

INHUMATIONS
Premier arrondissement. — Epouse Manarat, née Sartarin, tisseuse, 55 ans, rue de l'Alma, 15, f. 6 h. soir.
Deuxième arrondissement. — Amélie Richard, sans profession, 73 ans, place Carnot, 20, f. 8 h. — Anna Gerle, 11 ans, Charité, f. 10 h. — Jeanne Sanvage, 6 mois, rue des Remparts-d'Azay, 40, f. 2 h. — Pierre Ravarin, tisseur, 82 a., Hôtel-Dieu, f. 6 h. matin. — Frédéric Boucaud, maçon, 18 ans, Hôtel-Dieu, f. 7 h. — Marie Brunery, journalière, 26 ans, Hôtel-Dieu, f. 4 h. — Claudine Fourny, domestique, 50 ans, Hôtel-Dieu, f. 6 h. soir. — Veuve Debat, née Chanin, couturière, 55 ans, Hôtel-Dieu, f. 3 h. — Epouse Alessandri, née Pigeroulet, sans profession, 53 ans, Hôtel-Dieu, f. 3 h. — Albert Débort, 2 a., Charité, f. 9 h. — Pierre Hennequin, 1 an, Charité, f. 3 h.
Troisième arrondissement. — Jean Merle, négociant, 78 ans, rue Saint-Maurice, 67, f. 8 h. — Germain Roher, verrier, 28 ans, chemin de la Croix-Mathon, 11, f. 10 h. — Epouse Scottio, née Molland, cuisinière, 38 ans, route de Grenoble, 35, f. 6 h. soir. — Veuve Tulon, née Avinas, garde-malade, 60 ans, rue de la Villardière, 39, f. 6 h. matin. — Alexandre Félix, menuisier 54 a., rue Chaponay 27, f. 7 h.
Quatrième arrondissement. — Joseph Rigal, tourneur, 68 ans, hôpital, f. 10 h. — Epouse Dufour, née Gautier, sans profession, 39 ans, hôpital, f. 2 h.
Cinquième arrondissement. — Benoit Villard, employé de voirie, 67 ans, Antiquaille, f. 3 h.
Sixième arrondissement. — Claudius Dessert, 50 jours, rue de Séze, 115, f. 8 h. — Michel Legros, maçon, 32 ans, rue Masséna, 67, f. 2 h. — Anne Capitain, 5 ans 1/2, cours Morand, 12, f. 4 h. — Joseph Charvolin, apprêteur, 48 ans, rue Crillon, 13, f. 6 h. soir.

BOURSE DE LYON

Table with columns: FONDS D'ÉTAT, OBLIGATIONS, and various financial data for Lyon.

BOURSE DE PARIS

Table with columns: DÉPÊCHE GOUVERNEMENTALE, COURS DE CLÔTURE, HAUSSE, BAISSE, and various financial data for Paris.

APRÈS BOURSE

Table with columns: 3 0/0 français, 4 1/2 1883, 3 0/0 nouveau, and various market data.

COURS DES VALEURS EN BANQUE

Table with columns: ACTIONS, OBLIGATIONS, and various market data for bank values.

CONDITION DES SOIES DE LYON

Table with columns: Nombre, SORTES, France, Espagne, Portugal, Italie, Rousses, Syrie, Bengale, Chine, Japon, Pussell, Poids, and various market data for silk.

MARCHÉ DE LA VILLETTE

Table with columns: Bœufs, Vaches, Taureaux, Moutons, Porcs, and various market data for livestock.

Porcs. — Amenés, 2,877; vendus, 2,877; poids moyen, 77; 1^{re} qualité, 154; 2^e qualité, 150; 3^e qualité, 130. — Prix extrêmes, de 126 à 156. Poaux moutons: 215 à 680. — Vente difficile sur gros bétail; active sur les moutons et les porcs; meilleure sur les veaux.

ON DEMANDE des Jeunes Gens, de 14 à 16 ans, pour travail facile et rétribué de suite. — S'adresser à l'ECHO de Lyon, rue de la République, n° 48.

Pulvérisateur L'ECLAIR Contre Mûrier et Maladie des Pommes de terre. VERNOREL Constructeur breveté S. G. D. G. VILLEFRANCHE (Rhône) 333 Première Rue Or, Vermeil, etc. Gros du Rhône et environs. Eclair n° 1, 40 fr. — Eclair n° 1, 30 fr.

LA TORPILLE Souffreuse à grand travail, 25 fr. DONREBO, soufflet, etc. PULVÉRISATEUR A TRACTION Pulvérisateurs spéciaux pour les Arbres Matériel viticole complet. (Demandeur Catalogue)

Le Gérant: R. VITROU. Imp. WALTERER ET C^{ie}, rue Belle-Gardière, 14. — Lyon.

A LOUER DE SUITE PETITE MAISON indépendante et meublée, près ville, et campagne, à Saint-Just, à cinq minutes de la Picelle, composée de quatre pièces et caves, de grenier et jardin entièrement clos de murs, arbres fruitiers, vignes, treille, tonnelles, jet d'eau, etc. S'adres. à Mme YVERNAT, 3, rue du Vieil-Remversé, Lyon-Saint-Georges.

BAINS DE LA Rue Constantine, 20, Lyon Cet établissement, nouvellement réorganisé, se recommande par sa bonne tenue, la célérité et le confortable dans le service. LOUIS REVERDY Ex-Pédicure des Bains de la rue Grôlée

GRAND BAZAR DE LYON A l'occasion de la Fête Nationale du 14 JUILLET ASSORTIMENTS CONSIDÉRABLES D'ARTICLES POUR PAVOISEMENTS ILLUMINATIONS DRAPEAUX, ÉCUSSENS, LANTERNES VÉNITIENNES, LANTERNES en verre, et autres genres, DÉCORATIONS, LAMPIONS, PAINS DE SUIF, BOUGIES, etc., etc. BON MARCHÉ EXCEPTIONNEL

VIENT DE PARAÎTRE Le Supplément A L'ANNUAIRE GÉNÉRAL DU Commerce de Lyon et du Département du Rhône INDICATEUR FOURNIER contenant les changements survenus dans la partie professionnelle des Commerçants Lyonnais, du 1^{er} Janvier au 30 Juin 1891. PRIX: 50 CENTIMES EN VENTE A L'AGENCE FOURNIER, 14, RUE CONFORT, 14, LYON

CARTES DE VISITE A LA MINUTE Livrées en boîte à 5 fr. Le cent, 1 ligne 4.50 2 4.75 3 2.25 4 2.25 5 2.50 Par la poste: 30 cent. en sus. Cartes de Visite GRAVÉES depuis 3 fr. le cent. Avis important: — Il ne sera pas donné suite aux commandes non accompagnées de leur montant. 60^e DISTILLERIE A VAPEUR I. POULET 5 et 6, rue des Capucins, LYON. Eau d'Arquebuse Supérieure Marque + couronné. L'Abelle des Alpes Liqueur sarsine digestive. Récompensée à toutes les Expositions universelles.

Avez-vous besoin d'argent? Cours Vitton, 5, on achète à de hauts prix, or, argent, bijoux et tous objets du Mont-de-Piété.

ROB PURGATIF SANS RIVAL AU DAPHNÉ MEZEREUM Seul végétal succédané du Mercure, l'anti-syphilitique le plus puissant et le dépuratif du sang le plus énergique par son action éminemment anti-syphilitique et dépurative. Il guérit toutes les maladies contagieuses et de la peau les plus rebelles et les plus invétérées et où le mercure eût été impuissant. — Prix 10 et 5 francs. — Pharmacie BARRAJA, 115, cours Lafayette, Lyon.

ALCOOL DE MENTHE DES ALPES Seul véritable antidote épidémique fabriqué avec des appareils perfectionnés par J. DELEZAYE, distillateur. Se trouve dans toutes les épiceries.

A L'OCCASION DES Fêtes du Concours de Tir ON DEMANDE Au magasin des PETITS DOCKS DU COMMERCE 12, Rue Confort, LYON DES Vendeurs pour le Plan de Lyon

Aux Amateurs Photographes LE SIMPLIFIÉ (DÉPOSÉ) NOUVEL OBTURATEUR permettant à l'opérateur de se photographier lui-même dans un groupe, paysage, etc., etc., à distance et pose illimitées. L'appareil se adapte à tous les objectifs et possède un grand avantage sur tous ceux qui ont paru jusqu'à ce jour, en ce que son fonctionnement est très simple et son prix peu élevé. Prix de l'obturateur LE SIMPLIFIÉ: 3 francs. Franco: 3 fr. 25. Petits Docks du Commerce, 16, rue Confort, Lyon

Vous faut-il de l'argent? Vendez à L'Utile, 71, cours Lafayette, or, argent, bijoux armes et tous vos objets du Mont-de-Piété.

CONCERTS BELLECOUR (KIOSQUE DE BELLECOUR) Tous les Soirs, à huit heures GRAND CONCERT PAR L'ORCHESTRE DU GRAND THEATRE Sous la Direction d'Alexandre LUIGNI LE MARDI & LE VENDREDI GRANDE FÊTE ARTISTIQUE SOLISTES: MM. FORESTIER, JOUET, RITTER, MM. MAZIER, GORRON, TERRAIRE, MM. A. BEDETTI, U. BEDETTI, P. BEDETTI, MM. LESPINASSE, TAMBURINI

Maison d'Accouchement Madame GALIFET, sage-femme de 1^{re} classe 52, Route de Grenoble, MONPLAISIR Maladies des femmes — Spécialité pour retard — Pensionnaires de tout âge de la grossesse — Soins — Discretion — Prix modérés.

(Service d'Été) VIENT DE PARAÎTRE (Service d'Été) L'INDICATEUR DES CHEMINS DE FER de Paris à Lyon et à la Méditerranée, de l'Est de Lyon, de l'Ouest-Lyonnais et de Lyon à Trévoux LE WAGON Contenant le service de toutes les correspondances avec les gares de ces divers lignes Le prix des billets aller et retour: Prix: 30 cent.; franco par la poste: 35 cent. EN VENTE A l'Agence FOURNIER, 14, r. Confort, Lyon et dans ses succursales de St-Etienne, Grenoble, Mâcon et Dijon Dans les Gares, Les principales Messageries de journaux

ENSEIGNES PEINTES Dans les Gares des Funiculaires LYON-CROIX-ROUSSE, LYON-FOURVIÈRE 20 fr. le mètre carré par an, Peinture et Impôt compris. S'adresser à l'Agence V. FOURNIER, r. Confort, 14

Feuilleton de l'ECHO DE LYON du 7 Juillet (13) LA MAISON DU BARBIER PAR LUDOVIC JOHANNE Les voyageurs voisins regardaient le géant avec admiration. Vers le milieu du repas, le Béliet avait vidé sa carafe. Il se pencha, étendit la main par dessus la table, et saisissant sans autre cérémonie, la carafe de Landrin ahuri, s'en versa tranquillement une copieuse rasade. — Vous dites, monsieur, demanda Landrin. — Moi? reprit Philippe, mais je ne dis rien! — A la bonne heure! j'avais cru entendre quelque chose: il me semblait que vous vous excusiez!... Phœbus partit d'un éclat de rire. Philippe rougit. — Eh! eh! dit la Fouine en clignant de l'œil, il n'a pas l'air trop bête, le soldat! Landrin qui, à Orléans, avait reçu de son lieutenant une petite leçon de savoir vivre en face d'une salière, n'était pas fâché d'en donner une à son tour au lâche mastodonte qui mastiquait devant lui avec un désagréable bruit de mâchoires...

C'est que... reprit Philippe, avec un sourire un peu forcé, je n'ai guère l'habitude de demander pardon à des domestiques... — Eh! bien, mon gros, riposta Landrin, tu as tort; entre gens de même condition, vois-tu, un peu de délicatesse ça peut servir... Landrin affectait de prendre le Béliet pour le valet de la Fouine. Philippe comprit l'allusion. Mais il perdit peu à peu son sang-froid. Ironique et tranquille, Phœbus souriait toujours. Les voyageurs avaient suspendu leurs conversations et écoutaient curieusement. — Ah! ça, reprit le colosse, monsieur se figurerait-il que nous avons gardé les oies ensemble? Landrin fixa son regard sur la large face du policier. — Moi, dit-il, je ne les garde pas, je me contente de les regarder... quand elles se gavent!... Philippe, les poings crispés, allait faire un éclat et jeter son verre à la tête de Landrin, quand Phœbus intervint. — Monsieur, dit-il en s'adressant à l'estafier avec le plus grand calme je vous présente les excuses de mon soldat. Mon ordonnance vous a pris irrévérencieusement pour une votative, il a en tort. Un examen plus attentif de votre stature aurait dû le prémunir contre cette déplorable erreur. Puis, appelant le maître d'hôtel et désignant Philippe: — Quand monsieur que voilà, ajouta-t-il, aura besoin de quelque chose, ne

posez rien devant lui: placez tout sur son dos. Il y aura plus d'avantage pour vous à le charger qu'à le nourrir. Philippe devint blême. — Monsieur, dit-il en se levant, j'espère que cette intéressante conversation sera reprise ailleurs... — Nous la continuerons demain matin, si vous le voulez bien. Phœbus et le policier se dirigèrent vers un coin de la salle, dans l'embrasure d'une fenêtre, et échangèrent quelques mots à voix basse. — Puis ils se saluèrent. Et Phœbus sortit. Le lieutenant de Savignac n'avait pas jugé utile de se mettre en frais d'esprit bien raffiné. Le ton de la raillerie de Landrin ne pouvait être que continué: c'était tout ce que valait le spadassin du ministre de la police. Si Philippe eût été un homme du monde par les attaches intérieures ou une éducation acquise, Phœbus l'aurait certainement traité d'une toute autre façon. Le lendemain matin Landrin frappait à la porte de Phœbus. Le brave soldat avait dormi comme une sonche; mais un des garçons de l'hôtellerie l'avait secoué durement en lui faisant la consigne recommandée. — Mon lieutenant, dit-il, il est sept heures! Le rendez-vous est pour huit n'oubliez pas... la petite fête!... Phœbus s'habilla vivement. Son adversaire s'était chargé des ar-

choisi, les deux mains enfouées dans les poches de sa pelisse. Au moment où l'officier et le soldat quittaient le Lion d'Or, une voiture venait d'entrer dans la cour de l'hôtel. Un jeune homme, mince, finet, enveloppé d'un manteau noir, coiffé d'un chapeau aux larges ailes, en était descendu. Landrin croisa l'inconnu. — Tiens! dit-il, voilà un voyageur qui a fait une traite de nuit. Pécaire, on dirait qu'il grelotte! La ville d'Agén, blottie au bord de la Garonne et adossée à un coteau abrupt, est entourée en partie de riches et luxuriantes prairies ombragées de grands arbres séculaires. Pendant la belle saison, ce sont des promenades charmantes, très fréquentées par les oisifs de la ville. En hiver, les plaines sont désertes et on ne rencontre personne le long des jets qui bordent le fleuve aux eaux limoneuses et rapides. La bise de décembre soufflait, âpre et glacée. Phœbus et le soldat traversèrent le pont volant qui relie le Cours du Gravier au hameau du Passage-d'Agén, situé sur la rive opposée, et s'engagèrent dans le chemin de halage qui suit les sinuosités de la Garonne. Après un quart d'heure de marche, ils débouchèrent dans une petite clairière, abritée par un escarpement couronné de broussailles. C'était l'endroit choisi. Le Béliet et la Fouine attendaient. Ils étaient arrivés au rendez-vous depuis quelques minutes.

— Ah! dit Philippe, j'ai failli attendre! — Comme le roi Louis XIV! répondit Phœbus. Il est huit heures, monsieur, il n'y a pas de temps perdu. Landrin soufflait à perdre haleine dans ses doigts. Carindol tira deux épées, assez lourdes, d'un fourreau de toile. — Tenez-vous à vous déshabiller, messieurs? demanda-t-il. — C'est peut-être inutile! insinua le colosse. — Comme il vous plaira, dit Phœbus, à qui Carindol présenta les épées en croix. Landrin on dirait que ces armes ont déjà servi! Carindol reconnut qu'elles n'étaient pas neuves, mais il déclara que c'étaient les seules qu'il eût pu se procurer. — J'ai comme une idée, se dit Landrin, que ces épées appartiennent à deux ruffians et qu'ils les connaissent! Il alluma un chiffon de papier et flamba les lames. Ces préparatifs sommaires suffisaient. Les deux adversaires tombèrent en garde. Le Béliet se précipita sur Phœbus qui reçut le choc sans rompre l'une semelle. A un vigoureux coup droit porté en quart arrière un froissé violent, l'officier avait riposté par une opposition suivie d'un coup de pointe que Philippe para trop tard. L'épée de Phœbus glissa sur la poitrine. Le géant après avoir rencontré un corps dur... — Oh! on... — Philippe se donna du champ et s'a-

dossa au monticule pour acculer Phœbus à la rivière. — Etes-vous touché, monsieur? demanda ce dernier en souriant. — Non! répondit l'autre, les dents serrées, mais je reconnais, mon lieutenant, que vous n'êtes pas manchot! Le Béliet prit du fer une seconde fois. Il s'était convaincu qu'il avait affaire à un rude jouteur, et il attendait maintenant une attaque de Phœbus. Sur une feinte de dégageant, Philippe enveloppa l'épée de Phœbus par un contre de tierce et se fendit à fond dans un coup de seconde — le fameux « coup du béliet » — mais le lieutenant fonetta bas et, d'un coup fulgurant, envoya au spadassin un maître coup de pointe entre les deux yeux. Le Béliet poussa un hurlement. — J'en tiens, dit-il, mais ça ne compte pas! — A votre aise! reprit Phœbus qui s'était remis en garde à tout événement — Le géant essaya d'un revers de manche le sang qui ruisselait de sa blessure et se remit à presser furieusement Phœbus. C'était une lutte à mort, sans merci. Le lieutenant pressentit un corps à corps terrible: d'un coup d'épaule le colosse pouvait le précipiter dans la Garonne. Philippe, en effet, se rua sur lui, mais Phœbus dessina un demi à droite et une feinte de seconde, puis, trompant le fer, revint en prime sur son adversaire découvert qui lâcha son épée, porta ses deux mains à sa gorge et s'abattit lourdement, le cou transpercé de part en part! (A suivre.)

ETAT-CIVIL DE LYON

INHUMATIONS
Premier arrondissement. — François Laras, rentier, 78 ans, rue d'Algérie, 20, f. 8 h. m. — Jean Berthel, tisseur, 55 ans, rue du Don-Pastour, 23, f. 6 h. s.

BOURSE DE LYON

Du 7 Juillet 1891

Table with columns: FONDS D'ÉTAT, Valeurs, Cours, etc. Includes entries for Crédit Lyonnais, Mobilier Espagnol, etc.

AVIS

Nous rappelons aux Sociétés patriotiques, de tir, gymnastique, natation, aux Sociétés littéraires et musicales, aux organisations de mutualité, aux Syndicats et aux Comités politiques, que l'Echo de Lyon insérera toujours avec plaisir toutes leurs communications et documents.

BOURSE DE PARIS

Du 7 Juillet 1891

Table with columns: VALEURS, PREMIER COURS, DEUXIEME COURS, etc. Includes entries for 3 0/0 Français, 4 1/2 Pr. (1883), etc.

ON DEMANDE des Jeunes Gens, de 14 à 16 ans, pour travail facile et rétribué de suite. S'adresser à l'Echo de Lyon, rue de la République, n° 45.

APRÈS BOURSE

Du 7 Juillet 1891

Table with columns: Valeurs, Cours, etc. Includes entries for 3 0/0 français, Rio Tinto, etc.

COURS DES VALEURS EN BANQUE

Du 7 Juillet 1891

Table with columns: ACTIONS, OBLIGATIONS, Valeurs, Cours, etc. Includes entries for Trifail, Alpines, etc.

MARCHÉ DE LA VILLETTE

Du 7 Juillet 1891

Veaux. — Amenés, 540; vendus, 532; poids moyen, 79; 1^{re} qualité, 188; 2^e qualité, 169; 3^e qualité, 150. — Prix extrêmes, de 130 à 206.

CONDITION DES SOIES DE LYON

Du 7 Juillet 1891

Table with columns: NOMBRE, SORTES, France, Espagne, Italie, etc. Includes entries for 43 Organs, 27 Trames, etc.

BALLOTS PESÉS

4 Organs, 27 Trames, 71 Grèges, 7 Diverses, etc.

MARCHÉ AUX BESTIAUX

LYON-VAISE. — 7 Juillet 1891

Veaux. — Amenés, 440. — Tous vendus, de 90 à 102 fr. les 100 kilos, droits d'octroi compris. Bœufs. — Amenés, 605; vendus, 555; renvoi, 50. — Prix payés: de 140 à 168 fr. les 100 kilos droits d'octroi non compris.

La grande Pharmacie du Serpent, 32, rue Lanterne, n'a pas de succursale. L'ancienneté, la bonne réputation et l'immense débit de cette maison défient toute concurrence. Nouveaux et très grands rabais.

Pulvérisateur L'ÉCLAIR

Advertisement for Vermorel's Pulvérisateur L'Éclair, featuring an illustration of the device and text describing its benefits for agriculture.

Etude de Me Alphonse BERNOUD, licencié en droit, avoué à Lyon, rue de la République, n° 32, successeur de Me PRELLE.

VENTE MAISON. Decant le Tribunal civil de Lyon. 1^{re} D'UNE MAISON. Avec cour, construction, jardins, terrasses, etc., située à Caluire (Rhône), cours d'Herbouville, n° 58. Mise à prix: 100,000 fr.

Etude de Me P.-M. DURAND, licencié en droit, rue Mercière, 41, à Lyon, successeur de Me A. MILLE.

Prêts hypothécaires 4 0/0. Offre et demande de capitaux. J. BESSON, r. Hôtel-de-Ville, 91, Lyon. 2 à 4 heures.

SOCIÉTÉ DES COURSES DE CHARBONNIÈRES (6^e ANNÉE)

COURSES D'ANES

Dimanche 19 Juillet 1891, à 2 heures 1/2



PROGRAMME:

- 1^{re} Course. — Prix des Haras, pour ânes entiers ou hongres montés. — Au 1^{er}, 100 fr.; au 2^e, 50 fr.; au 3^e, 25 fr. — Entrée: 5 fr.
2^e Course. — Prix du Comité. — Course attelée pour ânes au-dessous d'un mètre. Si les partants dépassent le nombre de quatre, la course se fera en deux épreuves et au chronomètre. — Au 1^{er}, 100 fr.; au 2^e, 50 fr.; au 3^e, 20 francs. — Entrée: 5 fr.

COURSES ATTELÉES --- COURSES PLATES --- COURSES DE HAIES --- STEEPLE-CHASE

Le Buffet sera tenu par M. BRON, propriétaire de l'Hôtel Bellecour, de Lyon

Pendant la durée des Courses, Musique par la LYRE DE PERRACHE

PRIX DES PLACES:

Table with columns: Pesage, Tribunes, Pelouse, Pourtour, Voitures, Cavalier. Prices listed in francs.

Les engagements sont reçus chez M. GIRARD, à Charbonnières, et à l'Agence Fournier, r. Confort, 14, Lyon. — On trouve, sans augmentation de prix des cartes d'entrée pour toutes les places à l'Agence Fournier, à Lyon, et le jour des Courses à l'entrée de l'Hippodrome. — Les souscriptions comme sociétaires sont reçues aux mêmes adresses. Moyennant 10 fr., le Sociétaire a droit à quatre cartes de pesage de 5 fr.

TRIBUNAL CIVIL DE LYON

Résultats des ventes immobilières du 4 Juillet 1891

Table with columns: AVOUÉS POURSUIVANTS, DÉSIGNATION DES IMMEUBLES, MISES A PRIX, PRIX D'ADJUDICATION, AVOUÉS ADJUDICATAIRES. Includes entries for Peillon, Magniny, Lefaurichon, etc.

BAINS DE LA

Advertisement for Bains de la Rue Constantine, 20, Lyon. Cet établissement, nouvellement réorganisé, se recommande par sa bonne tenue, la célérité et le confortable dans le service.

DISTRIBUTION D'IMPRIMÉS

Advertisement for Louis Reverdy, Ex-Pédicure des Bains de la rue Grôlée. Impression d'affiches, Circulaires, Prospectus.

ORDRES DE BOURSE

Advertisement for A. MAZERAUD, rue Ferrandière, 30. Paiement de Coupons échus ou non échus. Souscriptions sans frais à toutes les Emissions.

Feuilleton de l'ECHO DE LYON du 8 Juillet (14)

LA MAISON DU BARBIER

Landrin s'approcha de Carindol. — Le coup est bon, n'est-ce pas, monsieur? demanda-t-il en riant; c'est une des tiges de la botte de Nevers, marque Phœbus de Savignac!

Le froid était vif. La gelée blanche, tombée pendant la nuit, selon l'expression des braves gens du pays, couvrait la campagne. Le soleil de décembre montait à l'horizon, en un gros globe rougeâtre, à travers la buée matinale irisée de mille feux.

— Est-il en danger de mort? — Je ne le pense pas, mais il ne s'en faut guère. S'il en réchappe, il pourra se vanter de revenir de loin.

de venir les prendre le soir même où le lendemain matin. Landrin s'engagea sur le sentier de bûche et remonta la rivière dans la direction du château d'Estorel, situé sur le versant oriental de la montagne d'Auch.

dans le salon d'attente de l'hôtellerie, où la maîtresse de poste et les servantes accoururent aussitôt. Quelques instants après, à l'abri des regards indiscretés et des commentaires malveillants, dans une chambre close et devant un grand feu de sarments pétillants, Nicole reprenait ses sens.